

opera mundi europe

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

~~LI~~
~~CV~~
~~JD~~
~~KL~~
~~EV~~
~~DC~~
MC

LIBRARY

DANS CE NUMERO

- LETTRE DE LONDRES (P. 1-4)

Un rude sacrifice à l'Europe : l'adoption
du système métrique par la Grande-Bretagne (II)

- LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL (P. 5-11)

L'affaire du financement européen ; La drogue inflationniste ; Passation des marchés publics de fournitures ; La situation du marché du beurre ; Prix et structures en agriculture ; Européiser Rolls-Royce.

- EUROFLASH (P. 12-45)

Sommaire Analytique, P. 12

Index Alphabétique, P. 43

N° 604 - 16 Mars 1971

00 Av. Raymond-Poincaré

PARIS 16^e

OPERA MUNDI - EUROPE

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ECONOMIE EUROPEENNE

DIRECTION GÉNÉRALE ET RÉDACTION

100, Avenue Raymond Poincaré - PARIS 16^e

Tél. : 704.53.20 Télex : MUNDI-PARIS 27 989
CCP PARIS 3235-50

<i>DIRECTEUR</i>	Paul WINKLER
<i>Directeur Adjoint</i>	Charles RONSAC
<i>RÉDACTEUR EN CHEF</i>	André GIRAUD
<i>Service Informations</i>	} Guy de SAINT CHAMAS Alain-Yves BUAT
<i>Service Études et Documentation</i>	
<i>Institutions Européennes</i>	Jean LAURE

SUISSE

54, rue Vermont
GENÈVE - Tél. 33 7693

BENELUX

12, rue du Cyprés
BRUXELLES - Tél. : 18-01-93

ITALIE

Piazza S. Maria Beltrade, 2
20123 MILANO - Tél. 872.485 - 872.492

ABONNEMENTS	Un an	6 mois
Série hebdomadaire.....	FF. 1.200	FF. 700
Série semestrielle.....	FF. 400	

(La revue n'est pas vendue au Numéro)

SIÈGE ET IMPRIMERIE SPÉCIALE D'OPERA MUNDI-EUROPE, 100, Av. Raymond Poincaré PARIS 16^e

Toute reproduction interdite, sauf accord.

Dépôt légal 1^{er} trimestre 1971

LET TRE DE LONDRES

Londres. - A l'approche du 15 février 1971 - D day (Decimal day) nombre de Britanniques se sont inquiétés à l'idée que le changement de formulation des prix allait être l'occasion de hausses déguisées: partout où on le pourrait, on aurait tendance à "arrondir" les nouveaux prix plus souvent vers le haut que vers le bas ; autrement dit à faire qu'un nouveau penny vaille plus souvent deux anciens pence que trois. (cf. "Lettre" n° 602). Aujourd'hui, cette inquiétude s'est sans doute avérée justifiée dans bien des cas. Cependant, Gouvernement et "Decimal Currency Board" (DCB) estiment que les hausses ont été compensées par des baisses. Au surplus, les abus sur ce point ont certainement été rares tant l'opinion avait été avertie au préalable.

A vrai dire d'ailleurs, la question apparait un peu oiseuse : l'inflation qui sévit en Grande-Bretagne n'a pas besoin d'être "décimale" pour être galopante. Sous deux formes que l'on pourrait dire complémentaires : ou bien, pour la même prix, c'est la quantité qui diminue, ou bien ce sont les prix qui montent.

Les Britanniques seront à peine remis des émotions causées par les diverses péripéties de la décimalisation qu'ils devront se préparer à un autre saut dans l'inconnu. Un saut plus difficile et plus impressionnant encore, l'abandon des mesures impériales : le renoncement à ces pouces, ces pintes et ces pieds cubes en compagnie desquels ils sont nés et ont grandi, au profit des mètres, décalitres, centigrades ou hectares. Encore doit-on observer pourtant que, comme cela a été le cas hier pour la décimalisation, la future "métrication" - c'est le mot que l'on a inventé ici pour désigner la chose - restera le plus longtemps possible à l'abri de la curiosité de la masse du public.

Les autorités semblent en effet partir du principe qu'il est parfaitement inutile, et même dangereux d'affoler prématurément le citoyen moyen ; que l'essentiel est que les responsables officiels et, pour ce qui les concerne, les professionnels se préparent, eux, à ces mutations monétaires, technologiques ou économiques. Moyennant quoi d'ailleurs, un nombre non négligeable de personnes âgées notamment étaient convaincues au début de l'année qu'elles étaient sur le point non seulement de perdre leur "vraie" monnaie, remplacée par un ersatz, mais aussi leurs mesures familières, et qu'il leur allait falloir acheter leur viande au kilo, leur bière au centilitre et leur essence au litre.

En réalité, si l'on se fie à ce qu'il faut bien qualifier de commentaires "officiels", l'échéance de la métrication sera, en principe, la fin 1975. Mais on ne dispose effectivement d'aucun renseignement précis sur le sujet : présentement ni le gouvernement ni le Parlement n'ont encore officiellement pris position. Ce n'est d'ailleurs pas le moindre paradoxe de la "métrication" qu'elle doive se faire sans que personne, apparemment, l'ait jamais décidée ! Pour la décimalisation, il

y' avait eu l'annonce solennelle faite au Parlement, le 1er mars 1966, par le Chancelier de l'Echiquier James Callaghan; il y avait eu aussi les deux Actes votés par le Parlement en 1967 et en 1969. Pour la métrication, rien de tel.

Des millions de livres sterlings ont déjà été dépensées, notamment dans l'industrie, en prévision de ce passage au système métrique sans qu'aucun texte n'en fixe la date de mise en application, ni même n'en confirme la décision. Il est vrai que, pour les intéressés, attendre plus longtemps ne serait guère utile, et que l'expérience de la décimalisation a été suffisamment instructive : le gouvernement s'est absolument refusé à accorder la moindre indemnisation à tous ceux, constructeurs ou utilisateurs, qui ont dû modifier des machines équipées pour fonctionner avec les pièces d'ancien modèle.

Bien que leur gestation se soit déroulée sur quelques années, c'est sans doute au début des années 60 que sont "nées" la décimalisation et la métrication. L'Europe était alors fort belle, vue d'Angleterre. Le gouvernement conservateur d'alors songeait vraiment au mariage et même dans les milieux d'affaires, souvent réticents jusque là, on commençait à se dire que la vie de famille au sein du Commonwealth, si agréable fût-elle, ne pouvait se prolonger indéfiniment. Chaque année montrait d'ailleurs une nouvelle baisse de cet esprit de famille : ainsi, entre 1963 et 1969, on vit l'Australie, le Canada, le Ghana, l'Irlande Républicaine, la Nouvelle Zélande, le Pakistan et l'Union Sud-Africaine - pour ne citer que les plus importants - décider, tour à tour, leur ralliement au système métrique. Mais, sauf le Canada (qui d'ailleurs y songe maintenant sérieusement), tous ces pays, à l'heure actuelle, et certains depuis avant 1967, se sont également ralliés à la monnaie décimale.

A cette poussée venant, si l'on peut dire, de l'intérieur, s'ajoutait la pression croissante des acheteurs et des fournisseurs européens de la Grande-Bretagne, dont la part dans ses échanges ne cesse d'augmenter. Bref il devenait, de toutes façons, de plus en plus difficile de refuser de se joindre aux nombreux membres du club métrique. D'autant que - on l'oublie parfois - le système métrique est légal en Grande-Bretagne depuis 1897, comme en fait foi le Weights and Measures Act de cette année là.

Depuis 1897, la route a été longue et difficile. C'est en 1965 seulement que la partie est définitivement gagnée : au terme d'une enquête approfondie dans les milieux industriels, la British Standards Institution conclut au ralliement de la majorité à l'idée métrique; la Fédération des Industries Britanniques confirme, après enquête, ce verdict. Et le gouvernement ne fait qu'entériner un état de fait en annonçant, en mai 1965, qu'il soutiendra la métrication et que celle-ci prendra une dizaine d'années à réaliser. Chargé de faire passer, et surtout de "vendre" cette idée aux intéressés, le "Metrication Board" est créé en 1969.

Mais, en ce début de 1971, la métrication a déjà pénétré beaucoup plus profondément qu'on ne l'imagine - à l'étranger et même ici - dans la vie économique britannique. Il serait déjà fastidieux d'énumérer toutes les industries, grandes et moyennes, qui, depuis 1965, ont dressé leur "plan de métrication" et, sans bruit, sont en train de passer du camp des mesures impériales à celui des mesures métriques. Citons, parmi les plus avancées : la chimie, le bâtiment, l'aluminium et même des branches aussi complexes que l'industrie de la machine-outil.

Les choses commencent généralement au niveau des bureaux d'études, et certaines fabrications sont effectuées à partir de plans et dessins cotés selon le système métrique tandis que d'autres continuent à l'être à partir des cotes traditionnelles. Puis l'innovation se généralise peu à peu. Mais il y faut évidemment une assez longue transition et, comme pour la décimalisation, la coexistence des deux systèmes de référence (impérial et métrique) ne va pas sans quelque confusion.

Mais la progression ne s'en poursuit pas moins, et la volonté de surmonter un tel bouleversement des habitudes et des méthodes prend parfois une allure de gageure, comme le montre le cas des "pas de vis". La vis a en effet des utilisations innombrables dans l'industrie, et il est donc indispensable que la distance séparant deux filets consécutifs soit normalisée. Les techniciens utilisaient ici, de tout temps pourrait-on dire, le "Whitworth thread" - le pas Whiworth. Mais, avec le développement des matériels aéronautiques, il leur fallut se rallier au "Unified thread" qui est à la base du système américain, du fait de la place prédominante des Etats-Unis dans cette industrie. Avec l'adoption du système métrique, il va leur falloir s'adapter maintenant aussi à l'"I.S.O. thread" (International Standard Organisation) en vigueur dans tous les pays ralliées à ce système. En réalité, il s'agit là de choix presque plus politiques qu'économiques. Tant semble vraie cette boutade qui veut que le pas de vis (britannique, évidemment !) et le cricket aient été les deux véritables piliers de l'Empire ...

La mer aussi est, comme chacun sait, une conquête britannique, mais là c'est le monde entier qui s'est mis à l'école anglaise en comptant en noeuds et miles marins. Encore faudra-t-il tout de même que les officiers de bord et les ingénieurs du génie maritime apprennent à calculer en mètres, mètres cubes, et mètres carrés. Les adversaires de la métrication ont cependant une consolation : dès son arrivée au pouvoir, le gouvernement Heath a renvoyé à plus tard le remplacement des panneaux de limitation de vitesse que son prédécesseur avait promis de faire passer rapidement au système métrique. Le kilomètre à l'heure n'en apparaît pas moins à l'horizon, prêt à remplacer le mile par heure (m.p.H.).

L'une des parties les plus décisives se joue, sans bruit, dans les établissements d'enseignement, où pourtant les pouvoirs du gouvernement sont limités en matière de programmes. Or la persuasion

semble avoir été payante si l'on en juge par les ralliements, déjà massifs, que l'on enregistre dans l'enseignement aussi bien secondaire que primaire. (L'Ecosse, semble-t-il, fut la première ralliée). Dès cette année, et plus encore en 1972, de nombreux examens seront passés dans le cadre du système métrique. Bien des enseignants estiment même qu'il n'est déjà que temps de s'habituer et d'habituer les enfants aux nouvelles méthodes de calcul et de mesure. De fait, la métrication sera certainement en vigueur avant que les élèves actuels des écoles primaires aient achevé leur temps de scolarité obligatoire. Ce qui signifie que dès leur entrée dans la vie professionnelle, et à tous les échelons, ils devront savoir raisonner en termes métriques et décimaux.

L'ampleur de cette révolution est telle, elle touche si profondément aux réflexes, aux traditions les plus enracinées de tout un peuple qu'on imagine aisément les oppositions. Les unes sont sentimentales; le temps seul pourra les calmer. D'autres - et ce sont apparemment les plus actives - se fondent sur le coût de l'opération. Pour la décimalisation, un chiffre fréquemment cité est celui de £ 200 millions, ce qui n'a finalement rien de surprenant si l'on songe que les banquiers, à eux seuls, estiment à plus de £ 8 millions les frais que leur cause (notamment par la transformation des machines) le passage à la monnaie décimale. Pour la métrication, opération plus vaste et plus complexe, des chiffres encore plus impressionnants sont avancés, tels celui de £ 5 milliards annoncé par le Sunday Telegraph. Mais pour avoir des idées précises sur ce point, il faudrait connaître le coût des cours de recyclage donnés aux cadres et au personnel d'exécution; puis passer au crible tous les secteurs de la vie industrielle, de la vie commerciale, etc. Et cela ne suffirait pas.

Peut-être est-il plus simple, et tout aussi équitable, de poser la question suivante : quel serait le coût pour la Grande-Bretagne d'un refus total de la décimalisation et de la métrication ? Sur tous les plans, il risquerait fort d'être également astronomique. Ce qui se passe depuis quelques années ici, souvent à l'insu du public, est sans doute irréversible. Avec ou sans entrée dans le Marché Commun, avec ou sans tunnel sous la Manche, l'Ile se rapproche insensiblement du Continent. Hier décimalisation, demain métrication : voilà qui pèse plus que tous les discours.

LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

L'AFFAIRE DU FINANCEMENT EUROPEEN.- Les Ministres des Affaires Etrangères des Six se sont réunis le 15 mars à Bruxelles pour préparer la conférence ministérielle avec la Grande-Bretagne prévue pour le 16. Pour les Etats membres, il s'agissait de reprendre le dossier au point où il avait été laissé, il y a quinze jours, après un accord sur les propositions à faire à la Grande-Bretagne en ce qui concerne l'alignement progressif sur les prix agricoles européens et l'application de la préférence communautaire, ainsi qu'un début de discussion du problème posé par le régime préférentiel accordé aux producteurs de sucre du Commonwealth. Sur ce second point, la question essentielle est celle des avantages à accorder aux pays en voie de développement signataires du Commonwealth Sugar Agreement après la fin de cet accord en 1974 (à l'exception de l'Australie qui, selon les Six, ne devrait pas bénéficier d'un quelconque avantage après cette date). De toute façon, les Etats membres avaient posé le principe que ces pays ne seraient pas abandonnés et recevraient des avantages "analogues" (en recettes ou en quantités) à ceux qu'ils ont dans le cadre du Commonwealth Sugar Agreement.

Les Six devaient également discuter du régime préférentiel dont bénéficie la Nouvelle Zélande pour ses exportations de beurre et de fromage vers la Grande-Bretagne. Cependant, la Nouvelle Zélande n'est pas un pays en voie de développement. Aussi les divergences étaient-elles assez sérieuses entre ceux qui, comme la France, s'opposent à toute formule de préférence après la fin de la période de transition, et ceux qui, au contraire, sont prêts à envisager le maintien d'une certaine préférence.

Enfin, le Conseil avait à son ordre du jour l'affaire du financement européen. Il était exclu qu'un accord puisse se dégager. Cependant une idée lancée par la Belgique et reprise par la Commission, fait son chemin : puisque l'approche par les chiffres ne conduit à rien, il faut en revenir aux principes. Le premier est l'application par la Grande-Bretagne du système des ressources propres, donc le versement dès la première année des trois composantes de ces ressources propres : prélèvements, droits de douane et clef budgétaire dérivée du PNB (plus tard la TVA). C'est la logique même. La difficulté, si l'on peut ainsi s'exprimer, est que les principes, s'ils sont développés jusqu'à leur terme, font apparaître des chiffres : 5 % pour les prélèvements, 2 à 2,5 % pour les droits de douane, de 1 à 5 % pour la clef (selon que l'on se montre plus ou moins favorable aux Britanniques). Au total de 8 % à 12,5 % pour la première année.

Ces chiffres, toutes les délégations les connaissent. Belgique, Luxembourg et Allemagne Fédérale tiennent pour cette thèse, tout en minimisant les effets, c'est-à-dire en ne retenant que 1 % au titre de la clef budgétaire. Les Pays-Bas admettent le bien fondé de la méthode

et des principes, mais ils estiment trop élevé le chiffre de 8,5 % et veulent consentir à Londres un "rabais". Quant à l'Italie, elle ne veut même pas que la discussion s'engage sur les principes, ce qui incite la France à refuser de faire des contre propositions. Si les principes sont acceptés par tous, dit-on à Paris, on peut envisager de chercher une solution chiffrée; mais si les principes sont remis en cause, il n'est pas question de le faire car, partant de 8 %, par exemple, à Six, on débouchera automatiquement sur 5 % après négociation avec les Anglais.

LA DROGUE INFLATIONNISTE.- Parlant devant le Parlement Européen la semaine dernière, le vice-président Raymond Barre a tiré la sonnette d'alarme : les Etats membres, tout comme d'ailleurs les pays tiers, s'habituent à la drogue inflationniste. "Aucun progrès, a-t-il dit, ne saurait être acquis s'il ne se fondait sur une situation économique saine".

L'année 1970 a été caractérisée par la hausse des prix. Pour 1971 les prévisions ne sont pas satisfaisantes, même si l'on ne tient pas compte des facteurs exceptionnels de hausse, comme la TVA en Belgique. Or la croissance industrielle sera moins forte qu'en 1970 pour l'ensemble de la CEE : 4,2 %. Les hausses de salaires ont largement dépassé les progrès de la productivité. "Cette situation est préoccupante, d'autant plus que tend à se répandre l'opinion selon laquelle une augmentation rapide des revenus pourrait être absorbée par une "fuite en avant" en matière de croissance et de prix . Ainsi constate-t-on de plus en plus une certaine acceptation de l'inflation, sinon une certaine complaisance à l'inflation". Critiquant vivement cette tendance, R. Barre a souligné : "Aucune économie ne peut durablement fonctionner aux niveaux élevés et aux rythmes rapides d'évolution des prix et des salaires tels que ceux qui ont été enregistrés au cours des trois dernières années. Tôt ou tard, la "fuite en avant" suscite des déséquilibres de prix et de balance des paiements, qui nécessitent un ajustement".

Pour la Communauté considérée dans son ensemble , l'évolution des prix en 1970 et celle qui est probable pour 1971 "compromettent la réalisation des orientations retenues dans le troisième programme de politique économique à moyen terme". Tous les pays de la Communauté se trouvent déjà à la limite supérieure de la fourchette de prix (2,5/3%) qui avait semblé réaliste au début de 1970, sur la base d'une hypothèse de modération progressive de ceux-ci à partir de cette période. "L'objectif doit être maintenant de ne pas dépasser la limite supérieure de la fourchette, ce qui implique que les Etats membres maintiennent au premier rang de leurs préoccupations l'élimination des tensions inflationnistes qui subsistent dans leurs économies et la défense de la monnaie".

La seconde partie de l'exposé de Raymond Barre a été consacrée à la conjoncture internationale, dont l'aspect le plus important reste l'évolution de la situation économique aux Etats-Unis. Situation des prix très défavorable, déficit accru de la balance des paiements en sont les deux caractéristiques. L'afflux des capitaux américains en

Europe fait en outre que "la conduite de la politique du crédit dans plusieurs pays de la CEE se trouve compromise ou contrecarrée". "Aux éminents experts américains, qui préconisent une attitude de "douce insouciance" à l'égard du problème de la balance des paiements des Etats-Unis, il convient de rappeler que les pays de la CEE ont de fortes raisons d'éprouver à ce même sujet une amère préoccupation. On peut également s'étonner de l'invitation périodique adressée aux mêmes pays de réévaluer leurs monnaies, alors que les importations de la Communauté en provenance des Etats-Unis ont augmenté de près de 25% en 1970."

Quelles que puissent être la compréhension et la coopération des autres pays, la position internationale du dollar ne pourra en fin de compte être durablement assurée que par le retour à une évolution plus satisfaisante des prix aux Etats-Unis et par la confiance qu'inspirera à l'extérieur la politique économique et financière de ce pays.

Le financement du déficit de la balance des paiements doit être assuré par les méthodes normales du financement international" plutôt que par une accumulation illimitée et inconditionnelle de balances dollars dans les banques centrales des autres pays"... "Les pays de la Communauté sont les mieux placés pour apporter, par une action concertée avec les Etats-Unis, une contribution essentielle à l'assainissement nécessaire du système monétaire international et à un développement harmonieux de la coopération monétaire internationale".

Enfin, le vice-président de la Commission a commenté l'accord sur la réalisation de l'Union économique et monétaire. Mettant cette décision en rapport avec l'élargissement, il a en particulier souligné : "les engagements pris par les Six donnent un contenu concret à l'une des options de développement que, selon le communiqué de La Haye, les pays candidats doivent accepter ... L'élargissement peut donc désormais s'effectuer dans des conditions plus favorables à la sauvegarde de la nature, de l'efficacité et du dynamisme de la Communauté. En effet, l'adhésion de nouveaux membres - et notamment de la Grande-Bretagne - risquerait de modifier de façon profonde les modalités de fonctionnement de la Communauté sur les plans monétaire et financier, si elle ne s'accompagnait pas de la mise en place d'une organisation monétaire et financière communautaire". Raymond Barre a alors remarqué que dans le domaine monétaire comme dans les autres domaines, il faudrait respecter l'égalité des droits et des obligations de tous les Etats membres ... ce qui est, en termes voilés, évoquer le problème de la livre comme monnaie de réserve.

PASSATION DES MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES.- La Commission vient de transmettre au Conseil un projet de Directive relatif à la procédure de passation des marchés publics de fournitures. Ce projet comporte deux aspects. D'une part l'élimination des entraves (article 30

du Traité) et d'autre part la coordination des procédures nationales (articles 100 et suivants).

Il est prévu d'éliminer, ou à tout le moins de diminuer les pouvoirs discrétionnaires des administrations pour éviter des commandes de fournitures fondées en fait sur la nationalité des entreprises soumissionnaires. La directive proposée par la Commission prévoit notamment l'organisation d'une publicité appropriée, avec publication au Journal Officiel des Communautés des avis concernant les marchés supérieurs ou égaux à un certain montant. Elle prévoit également un cahier spécial de charges par marché, la suppression des discriminations et la détermination de critères objectifs de participation à un marché.

LA SITUATION DU MARCHÉ DU BEURRE.- La Commission vient de prendre la décision de supprimer les restitutions à l'exportation de beurre et de diminuer les restitutions pour un certain nombre d'autres produits laitiers comme la poudre de lait, le lait conservé, le butter oil. C'est la fin de la "montagne de beurre" du Marché Commun. Trois éléments concourent à cette situation : en premier lieu, il s'agit de la fin de la campagne laitière; en second lieu les conditions climatiques ont entraîné un tassement de la production; enfin la Communauté, depuis deux ans, a engagé de multiples actions, à grands frais souvent, pour résorber des excédents, qui à une certaine époque, ont atteint plus de 350.000 tonnes.

Ce qui ne signifie pourtant pas que la surproduction ait été victorieusement combattue. Les tendances demeurent et les experts de la Commission prévoient des excédents de 135.000 tonnes en 1971, représentant pour le FEOGA un coût de \$ 220 millions.

PRIX ET STRUCTURES EN AGRICULTURE.- Les Ministres de l'Agriculture, qui se sont réunis la semaine dernière, sont fermement décidés - en tout cas, ils le disent - à aboutir à un accord avant le 1er avril tant sur les prix pour la prochaine campagne que sur les mesures socio-économiques tendant à moderniser l'agriculture.

Ainsi l'idée de dénier tout le lien entre les prix et les structures paraît-elle n'avoir plus cours. Les deux pays qui soutenaient cette thèse (Allemagne et Pays-Bas) ont finalement lâché prise, sur les principes en tout cas. On doit s'attendre, selon Michel Cointat, le Ministre français qui préside le Conseil, à un accord en trois volets : (1°) les prix pour la prochaine campagne; (2°) des mesures structurelles d'application immédiate; (3°) un calendrier (ou un "plan" par étapes) pour la mise en vigueur des autres dispositions d'ordre structurel.

A l'origine, Allemagne et Pays-Bas étaient opposés à l'établissement d'un lien entre prix et structures. L'Italie, à l'inverse, se refusait à envisager une quelconque modification de prix sans mesures structurelles. Les autres pays membres n'affichaient aucune convic-

tion particulière. Le compromis, né de l'orientation des discussions et d'une proposition allemande, paraît maintenant se dessiner autour de deux éléments. Le premier est l'idée du gouvernement de Bonn de faire du programme d'amélioration structurelle un "plan" dont le développement, parallèle à celui de l'Union économique et monétaire, comprendrait plusieurs étapes. La première étape serait de trois ans : son contenu serait constitué par les six projets de Directives "structurelles" de la Commission; A la fin de la première étape, le Conseil déciderait du contenu des étapes ultérieures.

Financièrement, selon la proposition allemande (et l'analogie avec l'Union monétaire est évidente), il faudrait faire preuve de prudence au cours de cette première étape. Le financement des mesures resterait principalement national. La Communauté disposerait de \$ 285 millions par an, c'est-à-dire du montant de la section "orientation" du FEOGA (qui recevrait un autre habillage) et du solde de \$ 335 millions dont dispose ce Fonds à la fin de l'année 1970. A part quelques concours supplémentaires du Fonds Social Européen, les sommes mises en oeuvre seraient celles qui existent actuellement dans les budgets européens. C'est un début et, en tout cas, une tentative d'organisation.

Comme dans le cas de l'Union économique et monétaire, les Six souhaitent - et ils devraient y parvenir au moins partiellement - mettre en vigueur deux des six Directives structurelles de la Commission dès le 1er avril, celles qui concernent les aides aux agriculteurs qui veulent abandonner leurs exportations et les subventions aux paysans qui entendent poursuivre leur activité, soit durablement en se modernisant, soit temporairement (ceux qui ont entre 45 et 55 ans) en attendant leur "départ". La Commission avait formulé de multiples suggestions techniques, dont la plupart ont été retenues dans leur principe par les Etats membres. Ceux-ci souhaitent cependant qu'une plus grande souplesse, notamment en raison d'impératifs régionaux, soit introduite dans leur application. Deux différends sur des points importants ont surgi :

- en ce qui concerne les indemnités de départ, la Commission souhaitait un programme communautaire, comme la plupart des délégations. Mais l'Allemagne et les Pays-Bas entendent que, dans un premier temps en tout cas, on s'en tienne à une simple coordination des dispositions nationales dans ce domaine.

- en ce qui concerne les agriculteurs qui se moderniseront ou ceux qui, de 45 à 55 ans, aurait choisi de partir "à terme", la Commission prévoyait l'octroi de subventions complémentaires de revenu. Sauf l'Italie, toutes les délégations, essentiellement pour des raisons de doctrine, se sont opposées à ces dispositions. La Commission a aussitôt fait valoir qu'elle avait formulé des propositions globales de prix et de structures. En d'autres termes, elle considère que si les subventions complémentaires de revenu sont supprimées, il faut augmenter les prix dans des proportions plus importantes qu'elle ne l'a proposé pour le moment.

On retrouve donc, naturellement, le lien entre les problèmes de structures et les questions de prix. Ces derniers seront particulièrement difficiles à résoudre. Il ne fait aucun doute que les prix actuels seront augmentés. Seule l'Italie s'y oppose, mais si elle obtient satisfaction, même partiellement, dans le domaine structurel, elle devrait assouplir sa position. Mais les divergences ne s'arrêtent pas là. En fait, tous les Etats membres veulent "tirer" la hiérarchie des prix agricoles européens dans des sens différents, et dans des proportions extrêmement variables. L'Allemagne, ce n'est pas une surprise, a confirmé qu'elle trouvait très largement insuffisantes les propositions de prix de la Commission. Du simple au double, à peu près. Elle veut des hausses, y compris pour le blé, dont le prix n'a pas été modifié depuis sa fixation en 1964.

A l'inverse, la France est opposée à une augmentation du prix des céréales : elle entend creuser l'écart entre productions végétales et productions animales en augmentant sensiblement les prix de la viande et du lait. A ce dernier sujet, en outre, elle entend qu'un parallélisme soit maintenu entre la hausse du prix du lait et la hausse du prix de la viande. Comme on sait qu'elle est d'accord sur l'augmentation du prix de la viande proposée par la Commission (10%), on a une idée de ce qu'elle veut obtenir dans le secteur du lait. Les Pays-Bas sont exactement d'un avis contraire. Ils sont d'accord pour des hausses de prix, et les souhaitent même - en ce qui concerne les céréales, mais demandent que la parité actuelle des prix entre les productions végétales et animales soit maintenue. La vérité est que les Pays-Bas étant les plus concurrentiels en matière de production laitière, ils ne souhaitent pas voir les autres pays bénéficier d'une nouvelle marge de prix. A cela, du côté français, on réplique que si on accroît le prix du lait et de la viande et qu'en même temps on augmente le prix des céréales fourragères, on **annule** une partie du bénéfice des producteurs.

La suite des discussions s'annonce donc particulièrement difficile. Les Six pourtant comptent en terminer à la date prévue. Ils ont prévu une session de trois jours les 22, 23 et 24 mars et, s'il le faut, ils se rencontreront une nouvelle fois avant le 1er avril.

EUROPEISER ROLLS-ROYCE. - Une proposition de sauvetage du constructeur Rolls Royce au travers de la création d'une société européenne de construction de moteurs aérospatiaux a été adressée par un expert indépendant britannique à la Commission, qui l'examine attentivement.

Partant de la constatation que le malaise de l'industrie aérospatiale européenne, et plus particulièrement les difficultés rencontrées par Rolls-Royce résultent essentiellement de l'insuffisance de la coopération - celle-ci portant dans la plupart des cas sur des projets isolés - l'auteur de la proposition suggère une vaste opération d'apport en capitaux (environ £ 70 millions) de la part des gouvernements et sociétés européennes en faveur de Rolls Royce. En contrepartie, les souscripteurs deviendraient actionnaires de cette compagnie qui prendrait

ainsi un caractère nettement européen, aucun pays ne disposant de la majorité absolue. Ces nouveaux actionnaires pourraient être : SNECMA et le gouvernement français avec 30 %, MTU (Daimler Benz, MAN, banques allemandes) avec 20 %, gouvernement et sociétés britanniques avec 40 %, Fiat/Alfa Roméo/IRI avec 10 %, le solde allant à des intérêts belges et néerlandais.

L'avantage de cette solution est qu'il s'établirait entre les sociétés européennes de construction de moteurs aéronautiques et spatiaux une cohésion permanente se traduisant par la création d'équipes de développement en commun dont la compétence couvrirait chacun des principaux secteurs de la construction de moteurs aérospatiaux et qui s'intégreraient parfaitement dans le cadre de la future stratégie aérospatiale européenne.

E U R O F L A S H

- P. 14 - ASSURANCES - Belgique: LA ROYALE BELGE négocie la prise du contrôle de LLOYD BELGE. Italie: BRAY GIBB (HOLDINGS) s'installe à Gênes.
- P. 14 - AUTOMOBILE - France: Création de VOLVO LANGUEDOC.
- P. 14 - BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS - Belgique: IMMOGREEN est à capital allemand; TRAVAUX & PRODUITS ROUTIERS ouvre une succursale à Tournai; DEGUSSA prend 49 % dans MICROTHERM EUROPA; LENDIT-LIER est filiale de SYNDICAT GENERAL IMMOBILIER. Luxembourg: MATEXPORT est d'origine suisse; EURO-RESIDENCES est filiale d'EUROFORTUNE HOLDING. Pays-Bas: Association franco-néerlandaise dans BACHY NEDERLAND; Association belgo-néerlandaise dans MARKELITE; Sixième filiale d'exploitation pour HOLLANDSCHE BETON GROEP; Union Sudafricaine: Association franco-sudafricaine dans FELBITEM.
- P. 17 - BOIS - Pays-Bas: Réorganisation chez WILLIAM PONT; FIJNHOUT prend le contrôle de HEMMES HOUT.
- P. 17 - CHIMIE - Allemagne: Réorganisation des intérêts d'UNILEVER autour de UNICHEMA CHEMIE. Belgique: INBOUW est filiale d'UNILEVER; MITSUI ferme une succursale à Bruxelles. France: Projets industriels d'UGINE KUHLMANN. Pays-Bas: Association américano-néerlandaise dans PACCA PRODUCTS. Suisse: Association germano-belge dans HANIEL-PRB INTERNATIONAL BLASTING SERVICES.
- P. 19 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - Allemagne: SCHICK ELECTRIC ferme sa filiale de Francfort. Belgique: AEG TELEFUNKEN développe sa filiale de Bruxelles; Association franco-belge dans ACAPI-ERCAT. Danemark: Les accords BRETER/HONEYWELL. Finlande: Les accords BRETER/HONEYWELL. France: THERMO-ELECTRIC s'installe à Boulogne-Billancourt; Les apports de CAROBRONZE à VOXAL; Création de COMMERCIALE C.G.E. -ALSTHOM; Les accords L'INDUSTRIE ELECTRIQUE DE LA SEINE/ETS LEGRAND.
- P. 22 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Allemagne: Nouveaux actionnaires pour SAUER; ROOS OPERATING VALVE transforme en filiale sa succursale de Francfort; Association KRUPP/REIFENHÄUSER. France: NORDSON s'installe à Paris, comme NIPPON SEIKO. Italie: SDC-JAPAN est filiale de YACHIYODA SANGYO; Concentration au profit de COSTER-TECNOLOGIE SPEZIALI; RIV-SKF OFFICINE DI VILLAR PEROSA prend le contrôle de CHALLIER-CUMA.
- P. 24 - EDITION - France: GAMMA s'installe à Paris, comme MORGAN GRAMPIAN; CIE DES MAITRES FROMAGERS prend le contrôle de EDITIONS LACROIX FRERES. Grande-Bretagne: Les accords STE D'EDITIONS SCIENTIFIQUES/MACMILLAN (HOLDINGS). Pays-Bas: V.N.U. prend le contrôle de M. VAN GELDEREN & ZN.

- P. 25 - ELECTRONIQUE - France: Une licence E. V. R. PARTNERSHIP pour THOMSON-CSF. Japon: Les accords NIXDORF COMPUTER/KANEMATSU-GOSHO. Pays-Bas: AIRCO TEMESCAL est filiale de AIR REDUCTION.
- P. 25 - ENGINEERING - France: Association ALSTHOM/PEUGEOT dans GENERALE DE CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES & MECANIQUES ALSTHOM & CIE; Resserrement des liens CITRA/SPIE-BATIGNOLLES; Création de SEA TANK CORP. Pays-Bas: Rapprochement ALPHA ENGINEERING INGENIEURS/INGENIEURSBUREAU I. M. C. T.
- P. 27 - FINANCE - Belgique: CAISSE DE LEASING est à capital suisse; Projet d'installation de CHEMICAL BANK & TRUST; TRINERGIE INVESTMENT HOLDING ferme sa filiale de Bruxelles; CHASE MANHATTAN élargit le réseau de sa filiale d'Anvers; EUROPEAN & BRITISH INVESTMENTS appartient au groupe LAMBERT; CAISSE HYPOTHECAIRE ANVERSOISE devient actionnaire de FININVEST. France: Projet d'implantation de CHEMICAL BANK & TRUST; "CAUPAR" et UNIOCIPI appartiennent au groupe LAZARD; CIE BANCAIRE réorganise ses activités de crédit-bail. Italie: Les accords CIE LAMBERT POUR L'INDUSTRIE & LA FINANCE/FINANZIARIA MILANESE. Luxembourg: Nouvelle filiale pour RUPERT PARTNERSHIP IN INDUSTRY; DEWAAY, CORTVRIENDT, ELIOT, VAN CAMPENHOUT & CIE fonde DEWAAY LUXEMBOURG; Créations d'INVESTMENT MANAGEMENT CORP. OF AMERICA, HYCAP, AUXIPAR, ELECTRIM et SOPARGES. Pays-Bas: CONTINENTAL ILLINOIS NATIONAL BANK ouvre une succursale à Rotterdam.
- P. 30 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE - Allemagne: RUMÄNISCH-DEUTSCHE-GASTSTÄTTENBETRIEBS est d'origine roumaine; Réorganisation chez SCHULTHEISS-BRAUEREI. Belgique: TECHNALIM est filiale de RALSTON PURINA; ETS JACQUES GRION s'installe à St-Josse-ten-Noode; VELKA-BELGIË appartient à URSINA-FRANCK. Espagne: Les accords SODIMA/LAGISA-CENTRAL LACHERA. France: RENE LAMPE & CIE passe sous le contrôle de I. T. T. Italie: Concentration au profit de ZUCCHERIFICIO DI SERMIDE. Pays-Bas: BOKMA passe sous le contrôle de HEINEKEN'S.
- P. 32 - METALLURGIE - Allemagne: HOLLAND ALUMINIUM prend le contrôle de JUNIOR-WERK TH. K. P. SCHENNING; METALLGESELLSCHAFT négocie la prise du contrôle absolu de VER. DEUTSCHE METALLWERKE, et THYSSEN celui de HOAG et de NIEDERRHEINISCHE HÜTTE. France: FORGES DE CINEY prend le contrôle de ETS ANTOINE COSTE-CAUMARTIN; INTERNATIONAL NICKEL se propose de devenir actionnaire de SAMIPAC. Pays-Bas: LASTEK NEDERLAND est à capital belge, et HAILO NEDERLAND à capital allemand.
- P. 34 - PAPIER - France: BOWATER se défait de PAPETERIES DE LA CHAPELLE au profit de FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS. Luxembourg: PAPETERIES SCALDIA se défait d'EUROPEAN PAPER GROUP.
- P. 35 - PARFUMERIE - France: FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS et SAPVIN deviennent actionnaires de STENDHAL.

- P. 35 - PHARMACIE - Espagne: RECHERCHE & INDUSTRIE THERAPEUTIQUES reçoit le contrôle de SMITH KLINE & FRENCH. France: BASF devient actionnaire de BIOSEDRA.
- P. 36 - PLASTIQUES - Allemagne: SEMPERIT prend 25 % dans RUDOLF KOEPP & C°. Autriche: EMSOLD-GES. GERT HELMERS ouvre une succursale à Tieschen-Steiermark; TECHNO-PLAST est filiale de WERIT-KUNSTSTOFFWERKE W. SCHNEIDER; France Nouvelle association BAYER/RHONE POULENC. Suisse: Les accords MAZZUCHELLI CELLULOIDE/A. ATTENHOFER.
- P. 37 - PUBLICITE - Allemagne: B.B.D.O. devient actionnaire de GAHREN. Belgique: Les accords IDEVENTE-CED/APPORT-BRUXELLES. France: PROMOGESTION FRANCE est filiale de NAMPAC INTERNATIONAL.
- P. 38 - TEXTILES - Autriche: HOECHST développe AUSTRIA FASERWERKE. France: OROTEX-FRANCE est à capital belge; Association franco-belge dans EDURAME. Italie: MANIFATTURA DI RIETI est filiale indirecte de COATS PATONS.
- P. 39 - TOURISME - Italie: INSUD fonde MONTE POLLINO. France: Nouveaux actionnaires pour STE D'INVESTISSEMENT & D'EXPLOITATION HOTELIERE.
- P. 39 - TRANSPORTS - Allemagne: Les accords GENERALE TRANSATLANTIQUE/AMERIKAANSCH E STOOMVAART/HAPAG-LLOYD. Espagne: AGENCE MARITIME INTERNATIONALE s'installe à Madrid. Pays-Bas: BASSI-MARINE & CARGO SURVEYOR est à capital italien; TRANSPORT DEVELOPMENT GROUP prend le contrôle de JOHAN DE WAAL; H.W. REISS & C° s'installe à Rotterdam.
- P. 40 - VERRE - Allemagne: Association franco-allemande dans LABO-QUARZ BLENY-EICHNER. Belgique: SOPRIVAL ferme une filiale à Bruxelles.
- P. 41 - DIVERS - France: FILTROPA FRANCE (porcelainerie) est à capital néerlandais; Création de GENIE INDUSTRIEL DES TECHNIQUES AVANCEES (lutte anti-pollution); ORFEVRERIE CHRISTOFLE fonde STE DES PAVILLONS DES ARTS DE LA TABLE. Grande-Bretagne: Les accords MECANORMA (calques, traceurs)/ROYAL SOVEREIGN PENCIL. Suisse: KARL STORZ (endoscopes) s'installe à Shaffouse.
-

ASSURANCES

(604/14) Le groupe de courtage d'assurances de Londres BRAY GIBB (HOLDINGS) LTD - qui s'articule depuis peu sur deux filiales principales, BRAY GIBB (U.K.) LTD et BRAY GIBB (INTERNATIONAL) LTD (capital de £ 1.000 chacune) - a installé une filiale à Gênes, BRAY GIBB & C° SpA (capital de Li. 14 millions), présidée par son propre chairman, M. James Gibb.

(604/14) Le groupe de Bruxelles LA ROYALE BELGE-VIE ACCIDENTS SA (cf. n° 603 p.12), affilié à la STE GENERALE DE BELGIQUE SA, a lancé une offre publique en vue d'acquérir le contrôle à Anvers de son homologue LE LLOYD BELGE SA (capital de FB. 40 millions).

Le premier, lié par des accords de coopération réciproque avec le groupe de Londres COMMERCIAL UNION ASSURANCE C° LTD (cf. n° 551 p.16), contrôle déjà à Bruxelles dans les branches "Incendie" et "Accidents" LA GARANTIE BELGE SA.

AUTOMOBILE

(604/14) Poursuivant le développement de son réseau commercial en France (cf. n° 601 p.23), le groupe suédois d'automobiles et mécanique lourde A/B VOLVO de Göteborg a présidé à l'installation à Toulouse//Hte Garonne de la société VOLVO LANGUEDOC SA (capital de F. 100.000). Présidée par M. Maurice Kniebihler, celle-ci distribuera des automobiles, camions, matériels de travaux publics et agricoles, etc...

Les autres filiales françaises du groupe sont :VOLVO BOLINDERS SUD SA (Toulouse), VOLVO BOLINDERS SA (Puteaux/Hts-de-Seine), VOLVO PENTA FRANCE (Les Mureaux/Yvelines) et VOLVO BOLINDERS PROVENCE SA (Marseille).

BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS

(604/14) Membre du groupe de génie civil et transports CIE PARISIENNE RAVEAU CARTIER SA de Paris (cf. n° 592 p.19) - à travers la STE ROUTIERE COLAS SA - l'entreprise (émulsions de bitume) TRAVAUX & PRODUITS ROUTIERS Sarl de Paris (cf. n° 382 p.19) a pris pied en Belgique en ouvrant à Tournai une succursale que dirige M. Emile Zimmermann.

(604/15) L'association de travail conclue début 1970 (cf. n° 558 p.19) entre l'entreprise de dragage et stabilisation de sols S.I.F. -STE DE SONDAGES, INJECTIONS, FORAGES (ENTREPRISE BACHY) SA de Paris et le groupe de génie civil d'Amsterdam BALLAST NEDAM GROEP N.V. (cf. n° 594 p.14) a donné naissance à Amsterdam à une filiale 60/40, BACHY NEDERLAND N.V. (capital de Fl. 0,5 million), dirigée par MM. Paul Dupeuble et A.J. Nieuwenhuizen.

La part néerlandaise (40 %) y est détenue par la compagnie AMSTERDAMSCHЕ BALLAST BETON- & WATERBOUW N.V. (Amsterdam), déjà associée à la S.I.F., notamment dans les travaux du métro d'Amsterdam.

(604/15) La compagnie de Cologne et Hamburg BETRIEBS-FINANZTREUHAND (BFT) GmbH (cf. n° 511 p.17) s'est associée à parité avec la compagnie CENTRALE HYPOTHEEK & VERZEKERINGSKAS-SPAARCENTRALE N.V. (cf. n° 550 p.20), filiale à St-Gilles-Bruxelles du groupe d'assurances HAMBURG-MANNHEIMER VERSICHERUNGS AG de Hambourg (cf. n° 532 p.19), pour former la société immobilière d'investissement et promotion IMMOGREEN N.V. (St-Gilles-Bruxelles) au capital de FB. 1 million, que dirigent MM. W. Hiltzer, G. Kalbaum et Marcel Depauw.

SPAARCENTRALE partage avec sa compagnie-mère de Hambourg le contrôle à St-Gilles-Bruxelles de la CENTRALE HYPOTHEEK & VERZEKERINGSKAS IMMO N.V. (cf. n° 511 p.17), elle-même associée à BETRIEBSFINANZTREUHAND (BFT) dans la STE CENTRALE IMMOBILIERE-IMMOCENTRAL (Bruxelles).

HAMBURG-MANNHEIMER VERSICHERUNGS, affilié au groupe suédois FÖRSÄKRINGS A/B (Stockholm), est contrôlé à raison de 37 % par les groupes d'assurances ALLIANZ VERSICHERUNGS AG (Berlin) et MÜNCHENER RÜCKVERSICHERUNGS AG (Munich).

(604/15) Affiliée pour 12 % à la MOBIL OIL FRANCAISE SA (groupe MOBIL OIL C° de New York - cf. n° 600 p.33), la compagnie de génie civil ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE SA de Neuilly/Hts-de-Seine (cf. n° 592 p.21) a conclu à Johannesburg - à travers sa filiale E.J.L. SOUTH AFRICA PTY LTD - une association paritaire avec la compagnie FOWLER PTY LTD (groupe ISCOR-SOUTH AFRICA IRON STEEL INDUSTRIAL PTY LTD de Pretoria) pour constituer l'entreprise FELBITEM PTY LTD, chargée d'exploiter deux usines d'émulsions de bitume d'une capacité globale de 8.000 t./an.

(604/15) Le groupe de Francfort DEGUSSA-DEUTSCHE GOLD & SILBERSHEIDEANSTALT. VORMALS ROESSLER (cf. n° 580 p.27) s'est assuré une participation de 49 % à Bruxelles dans la filiale de matériaux d'isolation thermique et phonique MICROTHERM EUROPA SA (cf. n° 589 p.19) de la compagnie britannique MICROPORE INSULATION LTD (Kidderminster/Worcs.), membre du groupe WILLIAM BAIRD & C° LTD (Glasgow).

(604/16) Affiliée à la compagnie française COMPTOIR TUILIER DU NORD SA (cf. n° 574 p.16), la firme belge ARGEX-COMPTOIR DE VENTE DE L'ARGILE EXPANSEE & DE SES APPLICATIONS SA (cf. n° 173 p.13) a participé pour 25 % à la création aux Pays-Bas de l'entreprise de matériaux allégés pour constructions préfabriquées MARKELITE N.V. (Markelo) au capital de Fl. 1 million (libéré de 40 %).

Occupant dans un premier stade une quinzaine d'ouvriers pour une capacité annuelle de 250.000 m² de plaques en ciment et plâtre, celle-ci a pour autres actionnaires (25 % chacun) l'entreprise de bâtiment BOUWBEDRIJF KNOOP & GIEZEN N.V. de Groningue (cf. n° 552 p.20), la filiale INGENIEURS-BUREAU VOOR BOUW-NIJVERHEID (I.B.B.) N.V. (cf. n° 585 p.18) de l'I.B.B.-KONDOR GROEP N.V. (Leiden) et le groupe financier de La Haye NATIONAAL GRONDBEZIT N.V. (cf. n° 518 p.22).

(604/16) Le groupe de génie civil et promotion immobilière HOLLANDSCHE BETON GROEP N.V. -H.B.G. de Rijswijk/ZH. (cf. n° 585 p.18) a poursuivi la réorganisation de ses structures en créant à Heemstede sa sixième filiale d'exploitation, HOLLANDSCHE WEGENBOUW ZANEN N.V., dirigée par M. H. Sorgdrager.

Celle-ci est appelée à regrouper les activités de la firme d'Heemstede N.V. ANNEMINGSMIJ P.C. ZANEN, passée sous le contrôle du groupe il y a quelques mois (cf. n° 582 p.23) avec la Division AFDELING WEGEN H.B.M. (Rijswijk/ZH.) et la filiale N.V. ASFALT & WEGENBOUWBEDRIJF "NEUCHATEL" (Amsterdam).

(604/16) De création récente à Luxembourg par des intérêts allemands portés notamment par Mme Eugénie Cellier-Völl (Brand), la société de portefeuille EUROFORTUNE HOLDING SA (cf. n° 578 p.32) s'est donnée une filiale de gestion immobilière à son siège, EURO-RESIDENCES SA (capital de FB. 10 millions), que préside M. Egon Weydert et dirige M. Robert de Wulf (Bruxelles).

EUROFORTUNE HOLDING s'est récemment dotée d'une filiale d'analyses financières, EUROFORTUNE SA (Luxembourg).

(604/16) Membre du groupe STE GENERALE DE BELGIQUE SA (cf. n° 602 p.20), la compagnie SYNDICAT GENERAL IMMOBILIER SA de Bruxelles (cf. n° 554 p.18) s'est donnée une filiale, LENDIT-LIER SA (Bruxelles) au capital de FB. 1 million qui, présidée par M. B. Davidsard, a pour objet l'érection d'un supermarché à Lier. Elle y a pour associées symboliques (1 % chacune) ses affiliées CREDIT FONCIER INTERNATIONAL SA (Bruxelles) et CIE GENERALE DE COMMERCE & DE REPRESENTATION "REBELCO" SA (Ixelles-Bruxelles).

C'est avec les mêmes partenaires que la fondatrice avait déjà formé les sociétés LENDIT SA en avril 1968, LENDIT-COINTE SA en avril 1969, LENDIT-TURNHOUT SA en juillet 1969, LENDIT-KORBEEK-LO SA en décembre 1969 et LENDIT KRAAIBEL SA en janvier 1970.

(604/17) L'homme d'affaires de Genève Richard Chapuis est gérant à Luxembourg de l'entreprise d'import-export de matériels de génie civil et matériaux de construction MATEXPORT Sarl (capital de F. Lux. 100.000), qu'il a constituée en association 90/10 avec la CIE EUROPEENNE DE CONSEILS & CONTROLE SA (Luxembourg).

BOIS

(604/17) Le groupe néerlandais de négoce de bois N.V. KON. HOUTHANDEL WILLIAM PONT de Zaandam (cf. n° 588 p.18) a rationalisé ses intérêts en regroupant trois filiales à Amsterdam, HOUTHANDEL C. HEMSING N.V., FIJNHOUTHANDEL VAN KAMPEN N.V. et DE NOORSCHHE HOUTHANDEL N.V., autour d'une nouvelle société, AMSTERDAMSCHHE HOUTCENTRALE N.V., qui disposera de plus de 5.000 m2 d'entrepôts à Gevelweg/Amsterdam.

Le groupe PONT possède près d'une quarantaine de filiales ou succursales commerciales aux Pays-Bas, et notamment BONTEKONING & AUKES N.V. (Amsterdam) qui n'est pas affectée par cette opération.

(604/17) Le groupe d'import-export et première transformation de bois tropicaux FIJNHOUT N.V. d'Amsterdam (cf. n° 581 p.25) s'est assuré le contrôle à Groningue de la firme de transformation et distribution HEMMES HOUT N.V., qui occupe 60 personnes.

FIJNHOUT, qu'anime M. Bernard Poulie et que coiffe le holding N.V. MIJ. DE FIJNHOUTHANDEL, a pris en 1970 le contrôle à Deventer de l'entreprise de transformation (marque "De Ijsel") N.V. DEVENTER HOUTHANDEL VAN P. STOFFEL CZN. (120 employés) avec sa filiale de Doetinchem N.V. HOUTHANDEL v/h G.J. HORSTIG (40 employés).

CHIMIE

(604/17) Les liens noués récemment en Suisse (cf. n° 601 p.32) en matière d'explosifs chimiques entre les groupes mécanique et métallurgique allemand FRANZ HANIEL & CIE GmbH (Duisburg-Hamborn) et chimique belge PRB SA (Woluwe-St-Pierre/Bruxelles) ont été renforcés par la création à Bâle d'une filiale commune, HANIEL-PRB INTERNATIONAL BLASTING SERVICES AG (capital de FS. 2 millions), présidée par M. Emile Raskin et dirigée par M. Klaus Dellmann.

PRB - affilié au groupe de la STE GENERALE DE BELGIQUE SA - et FRANZ HANIEL avaient mis en place récemment à Bâle l'instrument financier de cette coopération avec la formation, auprès de la filiale locale du second, d'une filiale commune de portefeuille, HANIEL-PRB FINANCING AG (capital de FS. 5 millions).

(604/18) Filiale commune à Amsterdam des compagnies N.V. CENTRALE SUKER MIJ. (cf. n° 525 p.27) et VERENIGDE H.V.A.-MIJ. N.V. (cf. n° 577 p.23), la firme d'acides lactiques et dérivés CHEMIE COMBINATIE AMSTERDAM N.V.-C.C.A. (cf. n° 498 p.23) a négocié une coopération industrielle avec la Division PATCO PRODUCTS du groupe C.J. PATTERSON C° de Kansas City/Mo. pour la fabrication et la distribution chez les Six de produits chimiques et additifs (lactose, protéines, etc...) pour la meunerie et l'industrie alimentaire.

Le cadre en sera une filiale paritaire à Gorinchem, PACCA PRODUCTS N.V., que dirigera M. James W. Kirkpatrick.

(604/18) Après avoir installé une filiale de représentation à Ixelles-Bruxelles (cf. n° 601 p.19), le conglomérat MITSUI & C° LTD (Tokyo) y a fermé la succursale de sa filiale de Paris MITSUI & C° SA.

Le groupe japonais dispose également en Belgique d'une participation de 10 % dans l'entreprise de stabilisants de vinylchloride KANEKA-BELGIUM N.V. (Elesene-Bruxelles), filiale à 90 % du groupe d'Osaka KANEGAFUCHI CHEMICAL INDUSTRIE C° LTD.

(604/18) Le groupe UNILEVER N.V. de Rotterdam (cf. n° 603 p.28) a rationalisé ses intérêts en République Fédérale dans le secteur des corps gras, glycérines et produits oléochimiques pour alimentation, cosmétique, pharmacie, industrie, etc... autour de sa filiale UNICHEMA VERTRIEBSGESELLSCHAFT FÜR CHEMISCHE PRODUKTE GmbH (cf. n° 593 p.21 et 602 p.19).

Transformée en UNICHEMA CHEMIE GmbH (capital porté de DM. 20.000 à 20 millions), celle-ci a reçu de la DEUTSCHE UNILEVER GmbH de Hambourg (anc. MARGARINE-UNION GmbH, première du nom) au capital porté dernièrement à DM. 446,4 millions : 1) les succursales NORDDEUTSCHE GLYCERIN- & FETTSÄUREWERKE FRIEDRICH THÖRL (Hamburg-Bergedorf) et ÖLWERKE GERMANIA (Emmerich); 2) les filiales ou affiliées ALDAG FETTCHEMIE GmbH (Hamburg), VSW GERMANIA VERTRIEBSGESELLSCHAFT FÜR OLEOCHEMISCHE ERZEUGNISSE (Francfort), PROPRIETARY PERFUMES PPL (DEUTSCHLAND) GmbH (Francfort) et FOOD INDUSTRIES GmbH VERTRIEBSGESELLSCHAFT FÜR VEREDELUNGSTOFFE DER NAHRUNGSMITTELINDUSTRIE (Francfort).

(604/18) Le groupe UNILEVER (cf. supra) a constitué à Berchen-St-Agathe/Bruxelles la société INBOUW N.V. (capital de FB. 0,5 million), chargée de l'importation, la vente et la promotion de matériels et fournitures pour nettoyage industriel des sols (y compris produits d'entretien), et notamment ceux que fabriquent ses filiales INBOUW N.V. de La Haye (passée dernièrement sous son contrôle - cf. n° 599 p.23) et VIRULY N.V. (Maarssen).

Animée par MM. Victor Klein, R.E. Verstraeten, G.P. van Alkemade, J.A. van't Klooster et M.C. Dehoux, la nouvelle affaire est sous le contrôle direct de la filiale de Rotterdam MARGA N.V. (majoritaire) au côté des filiales belges LEVER SA (Bruxelles), VINOLIA-GIBBS SA (Bruxelles), UNION N.V. (Merksem/Anvers), ALIMENTS HARTOG SA (Bruxelles) et BRUNTA N.V. (Anvers).

(604/19) A la suite de sa décision de se défaire de sa participation de 40 % dans la société METHANOLACQ SA (Paris) au profit de la compagnie AZOTE & PRODUITS CHIMIQUES SA de Paris (membre du groupe public E. M. C. -ENTREPRISE MINIERE & CHIMIQUE SA), qui y sera ainsi majoritaire (60%) - aux côtés de la STE DES PRODUITS CHIMIQUES D'AQUITAINE-AQUITAINECHIMIE SA, filiale 42/29/29 des groupes RHONE POULENC SA (à travers PRODUITS CHIMIQUES PECHINEY-SAINT-GOBAIN SA), EMC et PIERREFITTE-AUBY SA (cf. n° 590 p. 24) - le groupe UGINE KUHLMANN SA de Paris (cf. n° 601 p. 19) prépare l'édification d'une unité de production de méthanol d'une capacité de 600 t./jour dans son complexe de Villers-St-Paul/Oise.

La mise en service de cette unité permettra au groupe de porter sa capacité en méthanol à 280.000 tonnes par an. En 1970, celle-ci était de 125.000 tonnes au travers des usines de Lannemezan/Htes Pyrénées d'UGINE KUHLMANN, de Marles/Pas-de-Calais de la STE COURRIERES KUHLMANN SA (filiale paritaire avec la STE CHIMIQUE DES CHARBONNAGES SA - cf. n° 603 p. 16) et de Pardies/Basses Pyrénées de METHANOLACQ (qui poursuivra ses fournitures jusqu'à l'entrée en production de la nouvelle unité).

Les capacités du complexe de Villers-St-Paul seront par ailleurs doublées en matière de colles urée-formol et de polystyrène expansé - Division exploitée par la STE DISPERSIONS PLASTIQUES SA (filiale paritaire avec le groupe BASF-BADISCHE ANILIN & SODA FABRIK AG de Ludwigshafen).

CONSTRUCTION ELECTRIQUE

(604/19) La compagnie d'appareils électriques et instruments de mesure THERMO-ELECTRIC C° de Saddle/N.J. (cf. n° 442 p. 20) a constitué en France la société de vente THERMO ELECTRIC SA (Boulogne-Billancourt/Hts-de-Seine) au capital de F. 100.000, que préside M. Paul F. Walter et dont elle partage le contrôle avec ses filiales THERMO-ELECTRIC INTERNATIONAL N.V. de La Haye (majoritaire), THERMO-ELECTRIC CANADA LTD (Toronto/Ontario) et THERMO-ELECTRIC INTERNATIONAL LTD (Londres).

La fondatrice était déjà représentée à Paris par un agent jusqu'ici exclusif, SEURI-STE EUROPEENNE DE REPRESENTATION INDUSTRIELLE & SCIENTIFIQUE Sarl - laquelle représente également d'autres compagnies américaines comme THE BISSET BERMAN CORP. (Santa Monica/Cal.), OCEAN SONICS INC. (groupe ALDEN ELECTRONIC & IMPULSE RECORDING EQUIPMENT C° INC. de Westboro/Mass.), CHIMET INSTRUMENTS INC., etc...

(604/20) Animée par M. Enrico Teruzzi, la firme d'appareillages électriques (minuteriers, voyants et commutateurs, etc...) BRETER SpA de Paderno Dugnano/Milano a confié sa représentation au Danemark et en Finlande aux filiales à Copenhague et Helsinki - dirigées respectivement par MM. Bendt Jacobson et Sirpo Solja - du groupe américain HONEYWELL INC. de Minneapolis (cf. n° 597 p. 25).

Représentée notamment en France par la firme BRETELEC (Le Bourget/Seine-St-Denis), la firme italienne (capital de Li. 200 millions) réalise avec 300 personnes un chiffre d'affaires annuel supérieur à Li. 1,7 milliard.

(604/20) Le groupe AEG TELEFUNKEN AG de Francfort et Berlin (cf. n° 601 p. 25) renforcera les actifs de sa filiale d'Ixelles-Bruxelles SA BELGE AEG TELEFUNKEN en lui faisant absorber l'entreprise générale d'équipements et installations électriques CETEL SA d'Ixelles (cf. n° 401 p. 30) et en augmentant le capital, en trois opérations successives, à FB. 250 millions.

En République Fédérale, le groupe a d'autre part transféré les actifs de l'entreprise d'appareillage électrique de signalisation routière DESIGNA-DEUTSCHE SIGNAL-GESELLSCHAFT mbH (Kiel), passée récemment sous son contrôle (cf. n° 588 p. 23), à sa filiale SIGNATRON GmbH, transformée en DESIGNA-DEUTSCHE SIGNAL GmbH seconde du nom - la première étant devenue société de portefeuille sous le nom de GRUDSTÜCKS- & BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT DESIGNA mbH et coiffant notamment la firme de Kiel ainsi que la société DESIGNA DEUTSCHE SIGNAL-GESELLSCHAFT IN BAYERN mbH (Munich).

(604/20) Récemment créée en France à parts égales entre la CIE DU CHARBONNAGE DE BOUBIER SA de Paris (qui exploite une mine de charbon en Belgique) et la compagnie HOLDING EXPANSION SA de Paris (holding de la famille de Laitre), la société VOXAL SA (Rosny-sous-Bois/Seine-St-Denis) au capital de F. 1 million, que préside M. Yves de Talhouet, l'a été pour reprendre à l'entreprise CAROBRONZE SA (Paris) la représentation des appareils électro-acoustiques (notamment platines de lecture) de la compagnie allemande DUAL GEBRÜDER STEINDINGER FABRIK FÜR FEINMECHANIK & ELEKTROTECHNIK APPARATEBAU KG (St-Georgen/Schwarzw.).

CAROBRONZE, qui est l'agent exclusif de la compagnie autrichienne de métaux non ferreux ENZESFELD-CARO-METALL WERKE AG d'Enzesfeld-Triesting (anc. CAROBRONZE) - filiale 40/60 du groupe public autrichien GEBR. BÖHLER & C° AG de Vienne (cf. n° 535 p. 37) et de la compagnie STEYR-DAIMLER-PUCH AG de Vienne et Steyr (cf. n° 596 p. 15) - avait déjà abandonné la représentation des fabrications "Dual" dans l'Est et le Sud de la France aux firmes HOHL & DANNER SA (Strasbourg-Meinau) et MARESON Sarl (Marseille).

Les platines "Dual" sont distribuées en Autriche par OTHMAR SCHIMEK (Salzburg), en Suisse par DEWALD AG (Zurich), aux Pays-Bas par REMA ELECTRONICS N.V. (Amsterdam), en Belgique par GECOBOIS-GENERALE DES ENTREPRISES DU COMMERCE DU BOIS SA (Bruxelles), au Danemark par ELTON ING. A. HINRISCHSEN (Copenhague) et à Luxembourg par A. LOSCHETTER & FILS.

(604/21) L'entreprise d'installations électriques S. M. E. Sarl (Paris) a participé à la création à Bruxelles de la firme ACAPI-ERCAT SA (capital de FB. 3,5 millions), que préside M. Ernest Vanderheyden (majoritaire).

(604/21) La C.G.E. -CIE GENERALE D'ELECTRICITE SA et sa filiale STE GENERALE DE CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES & MECANIQUES ALSTHOM SA (Paris) ont regroupé leurs services commerciaux dans le domaine des câbles, matériels d'éclairage, appareils moyenne et basse tension, équipements haute tension, équipements de distribution, accessoires électriques divers, etc... au sein d'une filiale 60/40, STE COMMERCIALE C.G.E. -ALSTHOM SA. Présidée par M. Brenac et dirigée par M. Jacques Villard, celle-ci disposera en France de 14 succursales, 90 points de vente et 10 ateliers décentralisés.

Avant qu'ALSTHOM ne passe sous le contrôle de C.G.E., les deux compagnies avaient trois filiales industrielles communes spécialisées : DELLE-ALSTHOM SA (79/21) de Villeurbanne/Rhône (équipements haute tension), ALSTHOM-SAVOISIENNE SA (49/51) de St-Ouen/Seine-St-Denis (transformateurs, condensateurs) et UNELEC SA (50/50) de Paris (appareillage basse tension, machines tournantes) - toutes trois maintenant filiales absolues d'ALSTHOM.

(604/21) Connu pour ses rasoirs électriques, le groupe SCHICK ELECTRIC INC. de Lancaster/Pa. - sans liens avec la Division SCHICK SAFETY RAZOR C° du groupe EVERSHARP INC. (cf. n° 548 p.33) - a allégé ses intérêts commerciaux chez les Six en dissolvant sa filiale de Francfort SCHICK ELECTRIC GmbH, dont le Dr. Harald K. Voss sera liquidateur.

Le groupe demeure présent sur le marché allemand où ses produits sont distribués par la société WITTE & SUTOR GmbH (Murrhardt/Württ.) - cependant qu'EVERSHARP possède à Cologne sa propre filiale commerciale, SCHICK EVERSHARP GmbH (cf. n° 500 p.23).

(604/21) Membre du groupe RIVAUD & CIE Scs de Paris (cf. n° 590 p.41) - à travers les compagnies MINES DE KALI-SAINTE-THERESE SA (cf. n° 563 p.29), MECI-MATERIEL ELECTRIQUE DE CONTROLE INDUSTRIEL SA (cf. n° 596 p.19) et SFIM-STE DE FABRICATION D'INSTRUMENTS DE MESURE SA (cf. n° 571 p.33) - l'entreprise L'INDUSTRIE ELECTRIQUE DE LA SEINE SA de Romainville/Seine-St-Denis (cf. n° 506 p.23) a cédé ses Départements "Minuteriers Alkan Sinay" et "Combinés Bresson" (représentant un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de F. 7 millions) à la compagnie d'appareillages électriques de connection, contact, relais, etc... ETS LEGRAND SA de Limoges/Hte-Vienne (cf. n° 596 p.18).

Celle-ci a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires consolidé de F. 217,88 millions - y compris les ventes de la société APPAREILLAGE ELECTRIQUE DE CHESSY SA dont elle s'est assurée le contrôle en avril 1970.

CONSTRUCTION MECANIQUE

(604/22) Connue pour ses pulvérisateurs de laques et vernis, matériels d'enduction et collage d'emballages, etc..., la compagnie NORDSON CORP. d'Amherst/Ohio (cf. n° 520 p.25) a renforcé ses intérêts chez les Six avec la formation à Paris de la société de vente NORDSON FRANCE SA (capital de F. 100.000), que préside M. Thomas E. Dunham.

Le réseau des filiales et représentants en Europe de la fondatrice comprend notamment les sociétés NORDSON de Bruxelles, Helsinki, Düsseldorf, Utrecht, AIR INDUSTRIAL DEVELOPMENTS LTD (Lichfield/Staffs.), SONDERGAARDS MASKINFABRIKS A/B (Copenhague), A/B. Brdr. MICHAELSEN (Malmö), etc...

(604/22) Le groupe ROBERT BOSCH GmbH de Stuttgart (cf. n° 585 p.26) et la WESTDEUTSCHE LANDESBANK GIROZENTRALE de Düsseldorf (cf. n° 600 p.27) ont pris l'une et l'autre une participation de 25 % dans la firme d'équipements mécaniques et hydrauliques (compresseurs, éléments de transmission pour moteurs marins, etc...) SAUER GmbH & C° GETRIEBEBAU de Neumünster et Kiel (anc. J.P. SAUER & SOHN GmbH - cf. n° 581 p.30), y devenant ainsi les associés de M. Klaus Murmann (50 %), ancien propriétaire absolu de l'affaire (cf. n° 469 p.23).

Dotée de succursale à Eckernförde et Aix-la-Chapelle, SAUER a une filiale à Toronto, CANADIAN SAUER LTD, et une autre en France, STE DES ANC. ETS RENOU-DARDEL SA (Dammarié-lez-Lys/S. & M.). Elle bénéficie depuis 1967 des brevets du groupe américain SUNDSTRAND CORP. (Rockford, Ill.) en matière d'accouplements et transmissions hydrauliques pour bateaux et automobiles.

(604/22) Installé depuis fin 1963 chez les Six avec une filiale commerciale à Düsseldorf, NSK KUGELLAGER GmbH (anc. DEUTSCHE NIPPON SEIKO GmbH - cf. n° 231 p.20), le groupe de roulements à billes et à rouleaux (pour machines-outils et textiles notamment) NIPPON SEIKO C° LTD de Tokyo a créé à Paris la société N.S.K. FRANCE SA (capital de F. 0,7 million), que préside M. Taizo Iwasa.

Le groupe japonais a de nombreuses filiales à l'étranger, notamment NSK CORP. (Newark/N.J.), NSK DO BRASIL ROLAMENTOS LTDA (Sao Paulo), NSK BEARING (AUSTRALIA) PTY LTD (Richmond/Victoria), etc...

(604/22) Spécialiste de valves pneumatiques, la compagnie ROSS OPERATING VALVE C° de Detroit/Mich. (cf. n° 318 p.18) a transformé sa succursale de Francfort (créée en 1960) en filiale commerciale et d'assistance technique sous le nom de ROSS EUROPA GmbH (capital de DM. 20.000) et la direction de MM. Russell J. Cameron et Egon Gleich.

(604/23) Une concentration a été négociée en Italie entre la firme mécanique COSTITAL SpA de Pero/Milano (capital de Li. 100 millions) et sa compagnie-mère de Trente COSTER-TECNOLOGIE SPECIALI SpA (cf. n° 424 p.16) au profit de la seconde (capital de Li. 1,6 milliard).

Animée par MM. E. Fundaro et T. Ruscitti, celle-ci réalise avec 300 personnes un chiffre d'affaires de plus de Li. 2,5 milliards dans ses usines de Pero et Calceranica al Lago (notamment valves d'aérosols et équipements connexes). Elle a plusieurs filiales sous son nom à l'étranger, principalement en France (Aubervilliers/Seine-St-Denis) et République Fédérale (Francfort).

(604/23) Le groupe financier de Rome I. M. I. -ISTITUTO MOBILIARE ITALIANO (cf. n° 599 p.27) a cédé 75 % de son contrôle absolu à Turin sur l'entreprise de mécanique et outillage de précision CHALLIER-CUMA SpA (cf. n° 442 p.22) à la compagnie italo-suédoise RIV-SKF OFFICINE DI VILLAR PEROSA SpA de Turin (cf. n° 603 p.17).

Née fin 1967 de la fusion entre la filiale CUMA SpA de Rome (anc. SEIT) de l'I. M. I. et la firme (en faillite) CHALLIER SpA (cf. n° 233 p.23), cette entreprise, qu'anime M. Tommaso Zerbi et qui occupe 260 personnes, possède une filiale à Châtillon-sous-Bagneux/Hts-de-Seine, CHALLIER FRANCE Sarl. Pour sa part, RIV-SKF est contrôlée par le groupe de Göteborg SKF-SVENSKA KULLAGERFABRIKEN A/B (cf. N° 589 p. 39) et est affilié pour 20 % environ l'I. F. I. -ISTITUTO FINANZIARIO INDUSTRIALE SpA (Turin).

(604/23) La coopération nouée fin 1970 dans le domaine de l'extrusion, moulage et usinage des plastiques (cf. N° 593 p. 26) entre le groupe FRIED. KRUPP GmbH (Essen) et la firme de Troisdorf REIFENHÄUSER KG MASCHINENFABRIK (cf. N° 559 p. 26) a donné naissance à Essen à une filiale 75/25, KRUPP-REIFENHÄUSER GmbH (capital de DM 0,5 million), dirigée par M. Félix Hahn.

KRUPP, dont le chiffre d'affaires s'est élevé à DM 7,19 milliards en 1970 (dont 1,31 milliard à l'exportation), a obtenu récemment de la compagnie américaine VAN DORN C° (Cleveland/O.) des brevets et licences pour la fabrication et la distribution en République Fédérale de machines à mouler les plastiques par injection. Son partenaire de Troisdorf est lui-même associé à la compagnie RHEINMETALL BERLIN AG (cf. N° 602 p. 25) dans l'entreprise de machines plastiques VPM VER-TRIEBSGESELLSCHAFT PLASTIK-MASCHINEN mbH de Düsseldorf (cf. N° 559 p. 30)

(604/23) Spécialiste de systèmes d'accouplements mécaniques et hydrauliques ainsi qu'équipements pour machines-outils et outillages, la firme de Tokyo YACHIYODA SANGYO C° LTD (Tokyo) se propose d'installer une usine de mécanique générale et hydraulique en Sardaigne : elle a constitué à cet effet à Cagliari la société cadre SDC-JAPAN Srl (capital de Li. 0,5 million), que dirigent Mmes L. Bassano (Turin) et E. Barberis (Pino Torinese).

EDITION

(604/24) La maison canadienne d'éditions musicales GAMMA LTD (Montreal), qu'animent MM. Lazare, a pris pied en France avec la formation à Paris de la société EDITIONS GAMMA INTERNATIONALES Sarl (capital de F. 20.000), placée sous la gérance de M. Gérard Tournier, propriétaire de la firme de la branche EDITIONS GERARD TOURNIER SA (Paris) - laquelle est installée depuis peu à Amsterdam avec une filiale sous son nom (cf. n° 568 p.25).

(604/24) Le groupe d'édition d'Amsterdam V.N.U. - VERENIGDE NEDERLANDSE UITGEVERSBEDRIJVEN N.V. (cf. n° 578 p.27) s'est assuré le contrôle à Amsterdam de la firme de distribution de presse et édition BOEK- & TIJDSCHRIFTENHANDEL M. VAN GELDEREN & ZN. N.V. (cf. n° 449 p.25).

Animée par M. A. van Gelderen, celle-ci (succursales à La Haye et Scheveningue) coiffe à La Haye depuis 1968 la firme N.V. A.W. SEGBOER'S UITGEVERS MIJ., qu'elle exploite sous la nouvelle enseigne HAAGSCHE KIOSK ONDERNEMING.

(604/24) La maison d'édition de Londres MORGAN GRAMPAN LTD (revues professionnelles) a installé une filiale à Paris, CIE EUROPEENNE D'EDITION-C 2 E Sarl (capital de F. 50.000). Avec pour gérants MM. Alexander Dorozynski et Alexis Tatischeff (actionnaires pour 5 % chacun), celle-ci lancera en avril 1971 un nouveau bimensuel, "L'Electronique Nouvelle".

La fondatrice prépare, par ailleurs, une implantation en République Fédérale.

(604/24) La STE D'EDITIONS SCIENTIFIQUES SA (Paris) - filiale commune des EDITIONS DU SEUIL SA de Paris (cf. n° 125 p.22) et de la compagnie financière de Luxembourg EUROPEAN ENTERPRISES DEVELOPMENT E.E.D. SA (cf. n° 603 p.18) - et la maison MACMILLAN (HOLDINGS) LTD (Londres) ont conclu un accord de collaboration rédactionnelle au niveau de leurs publications respectives "La Recherche" et "Nature".

(604/24) Le holding laitier CIE DES MAITRES FROMAGERS SA de Paris (cf. n° 592 p.41) s'est assuré - à travers sa filiale DIV SA - le contrôle de la maison EDITIONS LACROIX FRERES SA (Paris), qui publie notamment les magazines "Guérir" (200.000 ex.), "La vie des Bêtes" (150.000) et "Archéologia" (60.000).

ELECTRONIQUE

(604/25) Le groupe de New York AIR REDUCTION C° (cf. n° 582 p.23) a renforcé ses intérêts chez les Six avec la création à Amsterdam de la société AIRCO TEMESCAL N.V. (capital de Fl. 1 million). Dirigée par MM. H.R. Smith Jr, F.X. Maher et W.G. Overacker, celle-ci assurera la fabrication et la vente dans le Marché Commun des appareils électroniques scientifiques (systèmes intégrés à rayons-électrons sous vide, fourneaux à induction sous vide, lanceurs de rayons-électrons) de la Division AIRCO TEMESCAL de Berkeley/Cal. (anc. TEMESCAL METALLURGICAL CORP., acquise en juin 1967) de sa fondatrice.

(604/25) Le groupe allemand de petits ordinateurs de bureau NIXDORF COMPUTER AG de Paderborn (cf. n° 581 p.33) a conclu au Japon avec le groupe d'import-export KANEMATSU-GOSHO LTD de Kobe (cf. n° 523 p.22) un accord confiant à celui-ci la distribution exclusive et la maintenance de ses matériels ainsi que la formation du personnel appelé à l'utiliser au Japon et dans les pays limitrophes.

(604/25) Filiale 50/30/20 à Londres des groupes de New York C.B.S. -COLUMBIA BROADCASTING SYSTEM INC. (cf. n° 551 p.25), de Londres I.C.I. -IMPERIAL CHEMICAL INDUSTRIES LTD (cf. n° 600 p.36) et de Bâle CIBA-GEIGY AG (à travers sa filiale de Londres CIBA-GEIGY UNITED KINGDOM LTD - cf. n° 599 p.24), la société E.V.R. PARTNERSHIP LTD (cf. n° 552 p.28) a concédé au groupe THOMSON-CSF SA de Paris (cf. n° 603 p.23) sa licence de fabrication de "Téléplayers" - appareil qui, monté sur un téléviseur, y permet le passage de cassettes (images et sons) selon le procédé "EVR-Electronic Video Recording" mis au point par C.B.S.

Ces matériels sont déjà fabriqués sous licence en République Fédérale par le groupe ROBERT BOSCH GmbH de Stuttgart (cf. n° 599 p.20) et au Japon par le groupe MITSUBISHI HEAVY INDUSTRIES LTD de Tokyo (cf. n° 589 p.47).

ENGINEERING

(604/25) La compagnie ALSTHOM (cf. supra, p.21) a constitué, en association (majoritaire) avec le groupe AUTOMOBILES PEUGEOT SA (cf. n° 603 p.13), la STE GENERALE DE CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES & MECANIQUES ALSTHOM & CIE Snc (capital initial de F. 100.000), chargée de porter une participation de 50 % dans la compagnie américaine JERSEY ENTERPRISES INC. (groupe de New York STANDARD OIL C° OF NEW JERSEY - cf. n° 601 p.18) en vertu de l'accord récemment conclu avec celle-ci dans le domaine des piles à combustibles à usage industriel (cf. n° 591 p.34).

(604/26) La convention de collaboration dans le domaine de l'entreprise générale pour centrales thermiques récemment conclue (cf. n° 597 p.26) par les entreprises de génie civil de Paris CITRA-CIE INDUSTRIELLE DE TRAVAUX SA et SPIE-BATIGNOLLES SA (toutes deux membres indirects du groupe belge EMPAIN) va être renforcée par le regroupement de l'ensemble de leurs moyens industriels et commerciaux.

Filiale 65/34 du groupe SCHNEIDER SA (cf. n° 602 p.33) et de la CIE FINANCIERE DE L'UNION EUROPEENNE SA (cf. n° 587 p.33), la première exerce le principal de ses activités à l'étranger, n'opérant en France qu'au travers de ses filiales CITRA FRANCE SA (génie civil), S.G.C.I.-STE GENERALE DE CONSTRUCTIONS INDUSTRIALISEES SA de Levallois-Perret (bâtiment - cf. n° 488 p.20) et CITRAM-CIE INDUSTRIELLE DE TRAVAUX ELECTRIQUES & MECANIQUES SA (entreprise électrique). Son chiffre d'affaires consolidé avoisine F. 1 milliard, montant sensiblement égal à celui de la seconde, que contrôle directement à 85 % la STE PARISIENNE POUR L'INDUSTRIE ELECTRIQUE SA (cf. n° 531 p.40).

(604/26) Les groupes V. M. F. -VERENIGDE MACHINEFABRIEKEN N.V. de La Haye (cf. n° 585 p.28) et KON. NED. HOOGOVENS & STAALFABRIEKEN N.V. d'IJmuiden (cf. n° 597 p.30) négocient un rapprochement au niveau de leurs bureaux d'engineering à Beverwijk, exploités par leurs filiales respectives ALPHA ENGINEERING INGENIEURS & PROJECTEN BUREAU N.V. (170 techniciens et employés) et INGENIEURSBUREAU I. M. C. T. N.V. (anc. INGENIEURSBUREAU VOOR METALLURGISCHE & CHEMISCHE TECHNIEK N.V.) qui occupe une cinquantaine de personnes.

(604/26) Les compagnies de génie civil de Paris STE GENERALE D'ENTREPRISE SA (cf. n° 602 p.16), STE DES ENTREPRISES BOUSSIRON SA (cf. n° 287 p.19), L'ENTREPRISE INDUSTRIELLE SA (cf. n° 558 p.20) et ETS SAINRAPT & BRICE SA (cf. n° 576 p.19) ont participé pour respectivement 35 %, 32 %, 23 % et 10 % à la constitution à Paris de la compagnie SEA TANK CORP. SA (capital de F. 2,1 millions), que préside M. Raymond Soulas. Avec pour objet l'étude, la conception et la réalisation de structures immergées destinées à l'exploitation, au traitement, au stockage et à l'embarquement des fluides en mer, celle-ci travaillera pour le compte de la compagnie PHILLIPS PETROLEUM NORWAY A/S d'Oslo, membre du groupe PHILLIPS PETROLEUM C° de Bartlesville/Okla. (cf. n° 592 p.46), qui a récemment conclu un accord de collaboration en matière de bacs de pétrole immergés en mer avec les groupes ERAP-ENTREPRISES DE RECHERCHES & D'ACTIVITES PETROLIERES SA et C. F. P. -CIE FRANCAISE DES PETROLES SA de Paris (cf. n° 603 p.31) ainsi qu'AGIP SpA de Milan (groupe E.N.I. - cf. n° 601 p.18).

GENERALE D'ENTREPRISE - filiale directe ainsi qu'à travers l'ELECTROBANQUE SA et ALSTHOM SA du groupe C.G.E. (cf. supra, p.22) - a récemment formé à Paris une affaire à même vocation, STE DES RESERVOIRS SOUS-MARINS Sarl (capital de F. 20.000), que gère M. Michel Dhemellemes.

FINANCE

(604/27) Chargée notamment de la diffusion du Fonds de placement PARFUND-PREFERRED AMERICAN REALTY SECURITY SA (Luxembourg), la compagnie d'investissements de Panama IMCA-INVESTMENT MANAGEMENT CORP. OF AMERICA SA (sous contrôle américain) s'est donnée une filiale à Luxembourg, IMCA-SERVICES SA (capital de F. Lux. 0,5 million), dont les premiers administrateurs sont MM. Paul Venze (Miami/Fla), Leonard Rosen (Miami) et Jeffrey Gussow (Luxembourg).

La fondatrice disposait déjà chez les Six d'une filiale à Francfort, IMCA ANLAGEBERATUNG GmbH.

(604/27) La CIE LAMBERT POUR L'INDUSTRIE & LA FINANCE SA de Bruxelles (cf. n° 603 p.25) a confié la représentation et la gestion de ses intérêts financiers en Italie à la filiale à Milan FINANZIARIA MILANESE SpA (cf. n° 588 p.31) de la compagnie de portefeuille FINANZIARIA ITALIANA DI INVESTIMENTI-FIDI SpA (Milan), où elle a acquis un intérêt minoritaire lors de l'augmentation, fin 1970, de son capital à Li. 4 milliards.

Animée par M. Cesare Cicogna Mozzoni (président) ainsi que MM. Astorre Mayer et Léon Lambert (vice-présidents), FIDI est également affiliée à l'I.F.I.-ISTITUTO FINANZIARIO INDUSTRIALE SpA (Turin) ainsi qu'au groupe sidérurgique ACCIAIERIE & FERRIERE LOMBARDE FALCK SpA (Milan) et à la compagnie financière SUBALPINA INVESTIMENTI SpA (Milan).

(604/27) Membre du groupe sud-africain REMBRANDT TOBACCO CORP. (cf. n° 599 p.36), la compagnie RUPERT PARTNERSHIP IN INDUSTRY PTY LTD (Stellenbosch) a installé une nouvelle compagnie de portefeuille à Luxembourg, RUPERT FOUNDATION SA (capital de FS. 7 millions), dont les premiers administrateurs sont MM. Anthony E. Rupert (Stellenbosch), Max Ehrbar (Zurich) et Bernard Delvaux (Luxembourg).

La fondatrice contrôle de nombreuses sociétés de portefeuille et de gestion à Luxembourg, notamment INTERNATIONAL TOBACCO ADVISORY SERVICES LTD (cf. n° 556 p.37), INTERNATIONAL TOBACCO LTD SA, INTERNATIONAL TOBACCO INVESTMENTS LTD, TOBACCO HOLDINGS LTD SA, REMBRANDT TOBACCO CORP. (OVERSEAS) SA, ROTHMANS OF PALL MALL LTD SA, ST-REGIS TOBACCO C° LTD, AMERICAN CIGARETTE C° (OVERSEAS) LTD SA, etc...

(604/27) La compagnie suisse SOLAMOR AG (Zug) a formé une filiale de leasing immobilier en Belgique (Schaerbeek-Bruxelles, avec siège administratif à Overijse), CAISSE DE LEASING SA (capital de FB. 0,5 million), que dirige M. Jean-Marie Vanwert.

(604/28) La CONTINENTAL ILLINOIS NATIONAL BANK & TRUST C° de Chicago (cf. n° 582 p.33) va renforcer son réseau au Benelux avec l'ouverture à Rotterdam d'une seconde succursale aux Pays-Bas - après celle qu'elle a installée à Amsterdam en 1969 (cf. n° 552 p.30) sous la direction de MM. Andries H.J. Jansma et J. J. van Leijenhorst.

La banque américaine contrôle à Bruxelles - à travers sa filiale CONTINENTAL INTERNATIONAL FINANCE CORP. - la CONTINENTAL BANK SA (anc. BANQUE EUROPEENNE D'OUTRE-MER SA - cf. n° 557 p.25), dont elle a porté récemment le capital à FB. 250 millions. Elle vient également d'ouvrir à Munich sa seconde succursale en République Fédérale (après celle de Francfort) et de créer une filiale à Vienne, CONILL BANK AG (capital de Sh. 22 millions).

(604/28) Animé e notamment par MM. Rodolphe L. Dewaay et Arthur A. Eliot, la maison d'agents de change de Bruxelles DEWAAY, CORTVRIENDT, ELIOT, VAN CAMPENHOUT & CIE Scs a donné suite à son projet d'implantation à Luxembourg (cf. n° 565 p.31) : la nouvelle DEWAAY LUXEMBOURG SA (capital de F. Lux. 10 millions) est présidée par M. Rodolphe Dewaay et vice-présidée par M. Jacques Sebillé.

DEWAAY est liée depuis fin 1966 (cf. n° 439 p.30) avec la CIE LAMBERT POUR L'INDUSTRIE & LA FINANCE SA (cf. supra) au sein de la société financière de Bruxelles DEWAAY, CORTVRIENDT INTERNATIONAL SA (capital de FB. 50 millions), où le groupe LAMBERT a un intérêt de 20 %.

(604/28) La compagnie d'investissements SOUTHERN CROSS HYCAP MANAGEMENT SA (Panama) a constitué à Luxembourg la société de portefeuille HIGH YIELD CAPITAL APPRECIATION-HYCAP SA (capital de \$ 12,5 millions).

(604/28) Membre du groupe CHEMICAL NEW YORK CORP. (cf. n° 571 p.36), la CHEMICAL BANK & TRUST C° (New York) se propose de renforcer ses intérêts chez les Six - une succursale à Francfort et une représentation à Paris, dirigée par MM. Charles D. Walker et George Philip - en ouvrant une succursale à Bruxelles et une autre à Paris.

(604/28) A capital brésilien, la compagnie de portefeuille de Luxembourg TRINERGIE INVESTMENT HOLDING SA a procédé à la dissolution de sa filiale d'Ixelles-Bruxelles INTERNATIONAL COMMERCE & FINANCE HEADQUARTERS-INTERCOFIN SA et en a confié la liquidation à M. Antonio Illescas Capilla.

(604/28) La CHASE MANHATTAN BANK N.V. (New York) a élargi le réseau de sa filiale - commune avec la BANQUE DE BRUXELLES SA (cf. n° 567 p.33) - d'Anvers BANQUE DE COMMERCE SA-HANDELSBANK N.V. (cf. n° 598 p.27) en la dotant d'un siège d'exploitation à Gand, dirigé par M. Frans Truyens.

(604/29) La CIE LAMBERT POUR L'INDUSTRIE & LA FINANCE (cf. supra) a présidé à la création de la société financière EUROPEAN & BRITISH INVESTMENTS SA (Bruxelles) au capital de FB. 500.000, dont les premiers administrateurs sont MM. Martin Glaser (Londres), Charles Gonseth (Lausanne), Patrick Lloyd Stavenhagen (Gland/Suisse) et Jacques Moulaert (Lasnes-Chapelle Saint-Lambert/Belgique).

Les compagnies INTEROCEAN SA (cf. n° 580 p.35), BUREAU D'ETUDES & DE GESTION-BEGES SA (cf. n° 573 p.18), STE IMMOBILIERE D'EGMONT SA (cf. n° 509 p.32), STE IMMOBILIERE URBAINE & RURALE DE BELGIQUE-SIMURBEL SA, SA DE GERANCE & DE COMMERCE SAGERCOM SA (cf. n° 516 p.35) et STE IMMOBILIERE BERNHEIM-OUTREMER SA (cf. n° 407 p.23) - toutes membres à Bruxelles du groupe LAMBERT - sont actionnaires symboliques de la nouvelle affaire.

(604/29) Membres du groupe LAZARD FRERES & CIE SCS de Paris (cf. n° 602 p.17), la CIE POUR LE CREDIT A MOYEN TERME SA (cf. n° 335 p.30), la CIE AUXILIAIRE POUR LE FINANCEMENT DE L'INDUSTRIE-CAFI SA et la CIE CENTRALE DE PLACEMENTS SA (cf. n° 522 p.26) ont participé pour 50 %, 25 % et 25 % respectivement à la création à Paris des sociétés de placement et gestion de Fonds, CIE AUXILIAIRE DE PARTICIPATIONS "CAUPAR" SA (capital de F. 100.000), que préside M. François Voss, et UNION CENTRALE D'INVESTISSEMENTS & DE PLACEMENTS-UNIOCIP SA (F. 100.000), que préside M. Daniel Bouillet.

(604/29) La CAISSE HYPOTHECAIRE ANVERSOISE SA d'Anvers (cf. n° 536 p.18) s'est assurée une participation de 33,3 % dans la compagnie de leasing immobilier FININVEST SA de Bruxelles (cf. n° 407 p.23), à l'occasion de l'élévation de son capital à FB. 100 millions.

Celle-ci avait été créée en mars 1967 par la S.N.I.-STE NATIONALE D'INVESTISSEMENT SA de Bruxelles (cf. n° 603 p.36) et par la CIE LAMBERT POUR L'INDUSTRIE & LA FINANCE SA (cf. supra), dont les participations sont revenues de 50 % à 33,3 % chacune.

(604/29) La BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG SA (cf. n° 596 p.26) a présidé à la création de la compagnie de portefeuille AUXIPAR-STE AUXILIAIRE DE PARTICIPATIONS & DE FINANCEMENT SA (Luxembourg) au capital de F. Lux. 1,8 million.

(604/29) La BANQUE COMMERCIALE SA de Luxembourg (cf. n° 596 p.26) a présidé à la création de deux compagnies de portefeuille : 1) ELECTRIM SA (capital de F. Lux. 10 millions), que préside M. Charles Servais; 2) SOPARGES, STE DE GESTION & DE PARTICIPATION SA (capital de F. Lux. 30 millions), que préside M. Robert Carmes.

(604/30) Après s'être récemment (cf. n° 589 p.42) assurée le contrôle à 97,4 % - par voie d'offre publique d'échange - de la COFICA-CIE POUR LE FINANCEMENT DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE & DE L'AGRICULTURE SA (Paris), la CIE BANCAIRE SA (cf. n° 594 p.24) prépare une réorganisation de ses intérêts dans le domaine du crédit-bail.

L'opération entraînera : 1) l'apport de ce contrôle (estimé à F. 99,8 millions) à sa filiale (50,3 %) CETELEM-CREDIT A L'EQUIPEMENT DES MENAGES SA (qui élèvera en conséquence son capital à F. 74 millions), où sa majorité sera ainsi de 69,8 %; 2) le transfert des activités de leasing "automobiles particulières", "caravanes", et "bateaux de plaisance" (F. 10 millions) de CETELEM à COFICA (capital porté à F. 86 millions); 3) la cession par cette dernière de son Département "leasing de véhicules industriels et de biens d'équipements" (F. 4,5 millions) à l'UNION FRANCAISE DE BANQUES SA (filiale à 66,61 % de la CIE BANCAIRE); 4) l'apport par COFICA de son contrôle (99,9 %) sur COFIBAIL-CIE FINANCIERE POUR LA LOCATION-BAIL D'EQUIPEMENTS SA de Neuilly/Hts-de-Seine (cf. n° 504 p.29) à LOCABAIL-CIE POUR LA LOCATION D'EQUIPEMENTS PROFESSIONNELS SA de Paris (cf. n° 404 p.29) - affiliée pour 36,5 % à la CIE BANCAIRE - qui portera en conséquence son capital à F. 75,6 millions.

INDUSTRIE ALIMENTAIRE

(604/30) Le groupe RALSTON PURINA C° de Saint-Louis/Missouri (cf. n° 545 p.30) a élargi ses intérêts à Bruxelles en y installant une filiale de négoce de produits alimentaires (notamment pour l'approvisionnement de restaurants d'entreprises), TECHNALIM SA (capital de FB. 1 million), que préside M. David Milton.

Connu notamment pour ses aliments pour bétail, le groupe américain est fortement implanté chez les Six : RALSTON PURINA EUROPE SA (Bruxelles), GLOBE PURINA N.V. (Amsterdam), FELIX BONZO N.V. d'Etten-Leur/Pays-Bas, avec filiales en France (Valenton/Val-de-Marne), Belgique (Wemmel) et Suisse (Zug); KRAFTFUTTERWERKE BRAND-PURINA GmbH (Krefeld), PURINA ITALIA SpA (Milan). En France, il contrôle également les sociétés DUQUESNE-PURINA SA de Montfort-sur-Risle/Eure (cf. n° 307 p.26), ETS REYNAUD & CIE SA (Valence/Drôme), ACIBA-ABATTAGE CONDITIONNEMENT INDUSTRIEL BRETON AVICOLE SA (Bignon/Morbihan) et ELEVAGE DE LA COLLINE SCP SA.

(604/30) Des intérêts roumains portés par M. Sever Dogaru (Bucarest) ont été à l'origine à Berlin de la firme d'importation et distribution de spécialités alimentaires ainsi que gestion de restaurants et hôtels RU DE BE-RUMÄNISCH-DEUTSCHE GASTSTÄTTENBETRIEBS GmbH (capital de DM. 20.000), que dirige M. Lucian Madero.

(604/31) La firme de négoce en vins ETS JACQUES GRION de Paris s'est donnée une filiale à St-Josse-ten-Noode/Bruxelles, ETS JACQUES GRION SA (capital de FB. 100.000), que préside M. Jacques Grion et dirige M. Jean Stevens.

(604/31) Les intérêts au Benelux du groupe de Berne URSINA-FRANCK AG (cf. n° 601 p.29) se sont enrichis d'une affiliée commerciale, VELKA-BELGIË N.V. (Kasterlee) au capital de FB. 250.000, spécialisée dans les grains, farines composées et lactées et produits de meunerie, et contrôlée à parité par trois filiales aux Pays-Bas, les firmes de Nunspeet N.V. FABRIEK VAN MELKPRODUCTEN J.E. SCHAAP & C° et VEREENIGDE VELUWSCHE MELKPRODUCTENFABRIEKEN N.V. (cf. n° 585 p.35) et de Westzaan P. MOLENAAR & C°'s MEELFABRIEKEN N.V. (cf. n° 503 p.31).

Connu notamment au Benelux par ses marques de farines Alete et Guigoz, URSINA FRANCK a négocié récemment une concentration de ses intérêts européens (cf. n° 588 p.33) avec le groupe NESTLE ALIMENTANA SA (Vevey et Cham).

(604/31) Le groupe de New York I.T.T. -INTERNATIONAL TELEPHONE & TELEGRAPH CORP. (cf. n° 601 p.21) a développé ses intérêts dans la branche alimentaire (cf. notamment n° 503 p.31 et 533 p.31) en prenant à Paris le contrôle de la firme de distribution de produits surgelés (marque "Groko") RENE LAMPE & CIE (succursales et dépôts à Vitry-sur-Seine, Tourcoing/Nord, Rouen et Metz), affiliée jusqu'ici aux compagnies belge VIKING INTERNATIONAL SA (anc. FRIGORIFERES DU LITTORAL SA - cf. n° 528 p.25) et néerlandaise GROKO N.V. de Zundert (cf. n° 579 p.32).

Spécialisée dans les légumes et fruits surgelés, cette dernière, passée en 1969 sous le contrôle de la filiale CONTINENTAL BAKING C° (New York) d'I.T.T., occupe la seconde place de sa spécialités aux Pays-Bas, derrière le groupe UNILEVER N.V. (Rotterdam). Pour sa part, VIKING, connue pour ses produits de pêche surgelés, est affiliée à la filiale GORTON CORP. (Gloucester/Mass.) du groupe GENERAL MILLS INC. de Minneapolis (cf. n° 583 p.33) ainsi qu'à la filiale de portefeuille TRACTION & ELECTRICITE SA de Bruxelles (cf. n° 591 p.45) de la STE GENERALE DE BELGIQUE SA.

(604/31) Chargée de la commercialisation, sous la marque "Yoplait", des fabrications de six coopératives laitières françaises, la STE DE DIFFUSIONS DE MARQUES-SODIMA SA (cf. n° 595 p.31) a complété son réseau commercial en Espagne en confiant sa représentation pour le Nord-Ouest du pays à la firme LAGISA-CENTRAL LACHERA SA (Gijon). Dans la région Nord, cette représentation est déjà assurée par la société INLENA-INDUSTRIAL LECHERA NAVARRA SA (Pampelune).

SODIMA est également représentée en Belgique (ETS VERBRUGGEN-MASIMA SA de Bruxelles), Suisse (UNION LAITIERE VAUDOISE Sc de Lausanne), Canada (COOPERATIVE AGRICOLE DE GRANBY de Granby/Quebec) et Chypre (DEMETRIOU DAIRY PRODUCTS LTD de Nicosie).

(604/32) Première entreprise brassicole allemande avec une production supérieure à 4,3 millions d'hl/an, le groupe de Berlin et Bochum SCHULTHEISS-BRAUEREI AG (cf. n° 582 p.35) va transférer sa filiale DORTMUNDER BERGMANNBRAUEREI AG de Dortmund (cf. n° 533 p.34), dont la capacité s'élève à 97.000 hl/an, à la DORTMUNDER RITTERBRAUEREI AG (cf. n° 545 p.31).

Passée en 1970 sous le contrôle de SCHULTHEISS et également affiliée à la D. U. B. -DORTMUNDER UNION BRAUEREI AG (affiliée aux groupes REEMTSMA et OETKER - cf. n° 601 p.29), celle-ci a produit 1,2 million d'hl. en 1970.

(604/32) Une concentration a été négociée en Italie entre la firme de levures alimentaires SPIRITUS SpA de Gênes et Cecina/Livourne (capital de Li. 420 millions) et la raffinerie de sucre et d'alcool ZUCCHERIFICIO DI SERMIDE SpA de Gênes (cf. n° 406 p.30) au profit de la seconde.

Animée par M. Federico Schaffino, celle-ci (capital de Li. 0,5 milliard) réalise un chiffre d'affaires annuel de Li. 5,99 milliards avec ses usines de Sermide/Mantova et Cecina - la seconde lui ayant été apportée lors de sa fusion en 1968 avec son homologue ZUCCHERIFICIO DI CECINA.

(604/32) Le groupe brassicole d'Amsterdam HEINEKEN'S BIERBROUWERIJ MIJ. N.V. (cf. n° 603 p.27) s'est assuré le contrôle à Leeuwarden de l'entreprise de distillerie et boissons alcoolisées BOKMA N.V. (capital de Fl. 1,25 million) qui, animée par M. Coert Volken Bokma, occupe 45 personnes.

Compte-tenu des intérêts qu'il possède déjà dans cette branche, et notamment 50 % (avec option sur le solde) dans la distillerie de Schiedam COEBERGH'S VERENIGDE DISTILLEERDERIJEN N.V. (cf. n° 568 p.33), HEINEKEN couvre ainsi désormais 15 % environ du marché néerlandais de spiritueux et boissons alcoolisées.

METALLURGIE

(604/32) Animée et contrôlée par MM. Louis M. Cools, J. Fyens et A. Lemaire, l'entreprise de poudre, baguettes métalliques, électrodes et matériels de soudure à l'arc LASTEK N.V. de Merksem/Anvers (cf. n° 541 p.35) s'est donnée une filiale à Etten-Leur, LASTEK NEDERLAND N.V. (capital de Fl. 50.000), dirigée par MM. Jean Fyens et Armand Lemaire.

La fondatrice possède sous son nom plusieurs filiales à l'étranger, notamment en France (Brétigny s/Orge) et Italie (Milan).

(604/33) Les intérêts en République Fédérale de la firme de La Haye HOLLAND ALUMINIUM N.V. (cf. n° 581 p.40) ont été renforcés dans le domaine des châssis, profilés, cloisons, etc... en aluminium pour le bâtiment avec la prise du contrôle à Goslar de la firme JUNIOR-WERK TH. K.P. SCHENNING KG. Celle-ci, qui a des succursales à Hambourg, Wilhelmshaven, Bochum et Darmstadt, sera gérée par la nouvelle JUNIOR SYSTEMBAU VELBERT GmbH (capital de DM. 200.000), que dirige M. Karl Hans Koch et qui est directement contrôlée par la firme de Goslar ALCO BAUZUBEHÖR GmbH & C° KG (cf. n° 573 p.29), passée récemment sous le contrôle à 74 % d'HOLLAND ALUMINIUM.

Spécialiste de la transformation des métaux légers, cette dernière est filiale paritaire des groupes de La Haye N.V. BILLITON MIJ. (coiffé depuis fin 1970 par le groupe ROYAL DUTCH SHELL - cf. n° 571 p.28) et d'Ijmuiden KON. NED. HOOGOVS & STAALFABRIEKEN N.V.

(604/33) La manufacture allemande d'ustensiles métalliques de ménage HAILO-WERK RUDOLF LOH KG d'Heiger/Dillkr. (cf. n° 467 p.24) a transformé sa succursale néerlandaise en filiale, HAILO NEDERLAND N.V. (Purmerend) au capital de Fl. 100.000, sous la direction de M. B. Buys.

La fondatrice, qui réalise un chiffre d'affaires annuel de DM. 30 millions environ avec 300 employés, a une société-soeur, RUDOLF LOH KG ELEKTRO-GERÄTEBAU (Rittershausen), spécialisée dans le petit appareillage électroménager, et elle contrôle à Paris la firme HAILO-FRANCE Sarl.

(604/33) L'entreprise belge de fonderie et appareils de chauffage (notamment génératrices de chauffage central) FORGES DE CINEY SA de Ciney (cf. n° 540 p.33) a porté son capital à FB. 28,7 millions pour financer la prise d'une participation majoritaire en France dans l'entreprise de la branche ETS ANTOINE COSTE-CAUMARTIN SA (Lactenche/Côte d'Or) au capital de F. 5,9 millions.

Celle-ci, qui emploie 600 personnes dans ses usines au siège et à Arcles-Gray/Hte Saône, réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de F. 35 millions.

(604/33) Le groupe sidérurgique AUGUST THYSSEN HÜTTE AG de Duisburg-Hamborn (cf. n° 596 p.27) s'apprête à prendre le contrôle absolu - par échange d'actions, ce qui entraînera l'élévation à DM. 200 millions de son capital autorisé - de deux de ses filiales à 96 % environ : HÜTTENWERKE OBERHAUSEN AG-HOAG d'Oberhausen (cf. n° 557 p.29) et NIEDERRHEINISCHE HÜTTE AG de Duisburg-Hochfeld (cf. n° 590 p.35).

(604/33) Le holding métallurgique de Paris DENAIN-NORD-EST-LONGWY SA n'a pas donné suite à son projet (cf. n° 601 p.33) d'acquisition d'un intérêt dans la STE AUXILIAIRE MINIERE DU PACIFIQUE-SAMIPAC SA, constituée fin 1968 pour porter une participation de 60 % dans la COFIMPAC-CIE FRANCAISE MINIERE DU PACIFIQUE SA - affiliée pour le solde au groupe INTERNATIONAL NICKEL C° OF CANADA LTD - chargée de l'exploitation de gisements de nickel en Nouvelle-Calédonie.

A la suite de cette décision, INTERNATIONAL NICKEL se propose de devenir actionnaire de SAMIPAC, opération qui lui permettrait d'élever à 49 % sa participation dans COFIMPAC (directement et indirectement).

(604/34) Affilié pour quelque 17 % à la compagnie suisse de portefeuille SCHWEIZERISCHE GES. FÜR METALLWERTE (Zurich), où il a en retour un intérêt de 30 %, le groupe METALLGESELLSCHAFT AG de Francfort (cf. n° 596 p.17) se propose d'acquérir la participation qui lui manque pour avoir le contrôle absolu à Francfort de sa filiale à 87,0 % de métaux bruts, semi-finis et alliages VEREINIGTE DEUTSCHE METALLWERKE AG (cf. n° 581 p.40) et de fusionner avec la compagnie de portefeuille SCHLESISCHE AG FÜR BERGBAU & ZINKHÜTTENBETRIEB de Braunschweig (cf. n° 572 p.21).

VEREINIGTE DEUTSCHE METALLWERKE est notamment associée depuis quelques mois (cf. n° 561 p.38) avec la compagnie de Mannheim BROWN BOVERI & CIE AG (sous contrôle suisse) au sein d'une filiale 49/51 à Mannheim, KABEL & LACKDRAHT-FABRIKEN GmbH-KABEL & DRAHT (capital de DM. 40 millions), réunissant leurs activités respectives de fils et câbles. Pour sa part, SCHLESISCHE AG FÜR BERGBAU, propriété des familles Ratjen, Delbrück-Schickler (DELBRÜCK & C°) et Henckel-Donnersmark, possède, entre autres participations (une quinzaine), environ 10 % à Cologne dans l'entreprise minière et chimique SACHTLEBEN AG FÜR BERGBAU CHEMISCHE INDUSTRIE (cf. n° 599 p.24), dotée elle-même d'une dizaine de filiales et contrôlée à 68,5 % par METALLGESELLSCHAFT.

PAPIER

(604/34) Après avoir abandonné un projet de concentration de ses activités industrielles et commerciales avec le groupe de Londres REED INTERNATIONAL LTD (anc. REED PAPER GROUP LTD - cf. n° 562 p.36), le groupe THE BOWATER PAPER CORP. LTD (Londres), dont le chiffre d'affaires a atteint £ 313,8 millions en 1970, a négocié la cession au groupe de la CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA de son contrôle à 73 % - directement ou à travers sa filiale suisse AG FÜR UNTERNEHMUNGEN DER PAPIER INDUSTRIE (St-Moritz) - sur la compagnie PAPETERIES DE LA CHAPELLE SA de Paris (cf. n° 496 p.19).

Transformée en 1968 en société de portefeuille, celle-ci partage 58/42 avec le groupe DARBLAY SA (cf. n° 587 p.33) le contrôle de la STE DES PAPETERIES DE LA CHAPELLE-DARBLAY SA (cf. n° 472 p.24) qui, au capital de F. 120 millions, dispose d'une capacité de production de plus de 450.000 t./an (dont 60 % environ en papier-journal).

La CIE FINANCIERE DE PARIS (cf. n° 600 p.19) possède divers intérêts minoritaires dans la branche papier, édition, impression à travers sa filiale OMNIUM DE PARTICIPATIONS FINANCIERES & INDUSTRIELLES SA (cf. n° 599 p.34), notamment dans les entreprises LA ROCHETTE CENPA SA (10 %), SACHERIES D'ALSACE SA (9,9 %), PAPETERIES NAVARRE SA (6,5 %) et LIBRAIRIE HACHETTE SA (3,8 %).

(604/35) Membre en Belgique du groupe de New York U.S. PLYWOOD CHAMPION PAPERS INC. (cf. n° 592 p.45) à travers la compagnie INTERMILLS SA (La Hulpe), l'entreprise PAPETERIES SCALDIA N.V. de Wilrijk-Anvers (cf. n° 591 p.44) s'est défait de son intérêt dans la compagnie de Luxembourg EUROPEAN PAPER GROUP Sarl (cf. n° 355 p.29) au profit des trois autres actionnaires (à parts égales) de celle-ci : DEPOTS & AGENCES DE VENTE D'USINES A PAPIER-PAPETERIES MAUNOURY SA de Paris (groupe SALMON & CIE-PAPETERIES MAUNOURY Scs), UBBENS PAPIER GROOTHANDEL & ENVELOPPENFABRIEK N.V. (Zutphen/Pays-Bas) et IGEP-INTERESSEN-GEMEINSCHAFT VON PAPIERFROSSHANDLERN GmbH & C° KG (Hemmingen-Westerfeld).

Cette dernière constitue elle-même un groupement formé de cinq affaires de distribution : E. MICHAELIS & C° (Reinbek-bei-Hambourg), VER. PAPIER GROSSHANDLUNGEN GmbH & C° KG (Hemmingen-Westerfeld), FREYTAG & PETERSEN (Köln-Ehrenfeld), DRISSLER & C° (Francfort) et OTTO HECK (Munche-Freimann).

PARFUMERIE

(604/35) La CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA (cf. supra, p.34) et la SAPVIN-STE D'APPROVISIONNEMENT VINICOLE SA de Marseille (cf. n° 603 p.28), qu'anime M. Paul Crémieux, se sont assurées conjointement une participation de 20 % - devant être élevée à 49 % d'ici 1975 - dans l'entreprise de cosmétiques STENDHAL SA (Rueil-Malmaison/Hts-de-Seine). Au capital de F. 4 millions, celle-ci - qui a récemment (cf. n° 565 p.37) confié sa distribution en République Fédérale à la société CLAIROL GmbH de Neu-Isenburg (cf. n° 565 p.37), membre du groupe chimico-pharmaceutique et cosmétique de New York BRISTOL-MYERS & C° (cf. n° 588 p.36) - réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de F. 22 millions.

SAPVIN était déjà intéressée dans ce secteur grâce à son contrôle à 67 % sur la compagnie PARFUMS MOLYNEUX SA de Neuilly/Hts-de-Seine (cf. n° 555 p.34).

PHARMACIE

(604/35) Le groupe pharmaceutique français LABORATOIRES BIOSEDRA SA de Malakoff/Hts-de-Seine (cf. n° 553 p.37) a conclu avec le groupe B.A.S.F. -BADISCHE ANILIN & SODAFABRIK AG de Ludwigshafen (cf. n° 603 p.15) un accord dans le domaine de la recherche thérapeutique en cardiologie notamment. Cet accord s'est matérialisé par la prise par le partenaire allemand d'une importante participation non majoritaire dans la compagnie SEGEDIT SA (Malakoff), holding du partenaire français, et dans ses filiales LABORATOIRES BIOSEDRA SA et CLAIRFIN SA.

Dans cette branche, BASF possède une filiale à Hambourg, NORDMARKWERKE GmbH (cf. n° 557 p.32).

(604/36) Le groupe chimico-pharmaceutique de Philadelphie SMITH KLINE & FRENCH LABORATORIES INC. (cf. n° 557 p.17) a fait apport de son contrôle sur sa filiale de Madrid SMITH KLINE & FRENCH SA à sa filiale belge RECHERCHE & INDUSTRIE THERAPEUTIQUES-R.I.T. SA qui a porté, en conséquence, son capital à FB. 90 millions.

Fortement implanté chez les Six, le groupe américain a récemment doté sa filiale d'appareillages électromédicaux SMITH KLINE INSTRUMENTS INC. (Palo-Alto/Cal.) d'une antenne commerciale aux Pays-Bas, SMITH KLINE INSTRUMENTS (NEDERLAND) N.V. (Rijswijk). Les équipements désormais distribués par celle-ci l'étaient jusqu'ici par la firme de Rijswijk ELTHER N.V.

PLASTIQUES

(604/36) Déjà associés en France (50/25) dans le domaine des mousses de polyuréthane au sein de l'usine de Pont-de-Claix/Isère de la compagnie P.B.U. -PROGIL BAYER UGINE SA (cf. n° 558 p.38), les groupes FARBENFABRIKEN BAYER AG de Leverkusen (cf. n° 598 p.33) et RHONE-POULENC SA de Paris (cf. n° 600 p.17) sont convenus d'installer à Pont-de-Claix une usine de méthylène-diphenylisocyanate-DMI (intermédiaire pour les mousses polyuréthanes) d'une capacité de 24.000 t./an.

Opérationnelle en 1972 après un investissement de F. 80 millions environ (DM. 53 millions), celle-ci sera exploitée par une filiale paritaire, et ses fabrications - représentant un chiffre d'affaires de l'ordre de F. 100 millions/an - seront commercialisées par les deux partenaires, notamment du côté français par les filiales THANE Sarl de Paris (anc. STE COMMERCIALE DES PRODUITS POUR POLYURETHANES Sarl) et PROGIL SA.

(604/36) A travers sa filiale de Munich DEUTSCHE SEMPERIT GUMMIWERK GmbH (cf. n° 589 p.30), le groupe caoutchoutier autrichien SEMPERIT AG, qui couvre près de 60 % du marché national des pneumatiques avec une production de 25.000 unités/jour, a négocié un accord de coopération pour la fabrication de mousses polyuréthanes avec l'entreprise allemande RUDOLF KOEPP & C° CHEM. FABRIK AG d'Oestrich/Wiesbaden (cf. n° 288 p.22) - laquelle est simultanément devenue son affiliée pour 25 %.

(604/36) Animée par M. Gert Helmers et spécialisée en République Fédérale dans les fournitures en cuir, matières synthétiques, tissus enduits, mousses plastiques pour l'industrie de la chaussure (semelles intérieures) et l'orthopédie, la firme EMSOLD-GESELLSCHAFT GERT HELMERS (Hankhausen b. Rastede), qui réalise un chiffre d'affaires annuel de DM. 10 millions avec 300 employés, a pris pied en Autriche en ouvrant une succursale commerciale à Tieschen-Steiermark/Graz.

(604/37) La firme allemande de plastification de cuves, réservoirs, conteneurs géants en acier et aluminium, etc... WERIT-KUNSTSTOFFWERKE W. SCHNEIDER GmbH d'Altenkirchen/Westerw. (cf. n° 588 p.33) a transformé sa succursale en Autriche (Bludenz) en filiale sous le nom de TECHNO-PLAST GmbH (capital de Sh. 0,5 million) et la direction de MM. Fritz Müller, H. Schneider et C. Heuberger.

Réalisant avec quelque 350 personnes un chiffre d'affaires annuel de plus de DM. 30 millions, WERIT a deux affiliées à Altenkirchen, TECHNO-PLAST GmbH et WESTERWÄLDER KUNSTSTOFFWERK GmbH & C° KG.

(604/37) Affiliée pour 34 3 % au groupe I. F. I. -ISTITUTO FINANZIARIO INDUSTRIALE SpA (Turin), le groupe plastique MAZZUCHELLI CELLULOIDE SpA de Castiglione Olona/Varese (cf. n° 572 p.36) a négocié un accord de coopération réciproque en matière de recherches et d'application des plastiques à la fabrication et au renfort des skis avec le groupe suisse de la spécialité A. ATTENHOFER AG (Zurich) qu'animent MM. Emil Preisig, A. Burkhard et H. Egert.

MAZZUCHELLI est connu pour sa marque de skis "Maxel", distribués sur le marché suisse notamment par sa filiale MAXEL AG de St-Moritz/Grisons (cf. n° 453 p.36).

PUBLICITE

(604/37) L'entreprise canadienne de publicité, marketing, organisation et gestion NAMPAC INTERNATIONAL LTD (Montreal) s'est donnée - à travers sa filiale de La Haye PROMOGESTION N.V. (récemment créée au capital de Fl. 100.000) - une filiale (51 %) à Paris, PROMOGESTION FRANCE Sarl (capital de F. 20.000), que gère M. Philippe Sorensen et où elle est associée à des intérêts locaux portés par MM. Maurice de Flandre et Jean-Claude Waxmer (24,5 % chacun).

(604/37) La filiale à Francfort B.B.D.O. -BATTEN, BARTON, DURSTINE & OSBORN GmbH du groupe de New York B.B.D.O. INTERNATIONAL INC. (cf. n° 598 p.34) est devenue actionnaire direct de la compagnie de Düsseldorf GAHREN oHG (cf. n° 553 p.39), transformée en GAHREN & C° oHG.

Propriété de M. Günther Gahren, celle-ci contrôle le groupe de publicité TEAM WERBEAGENTUR GmbH de Düsseldorf (chiffre d'affaires de DM. 140 millions en 1970) où B.B.D.O. a acquis récemment (cf. n° 592 p.48) un intérêt indirect de 20%.

(604/37) Les agences de Paris IDEVENTE-CED SA (cf. n° 464 p.36) et de Bruxelles APPORT-BRUXELLES SA ont conclu un accord de collaboration technique.

TEXTILES

(604/38) La filiale à Milan CUCIRINI CANTONI COATS SpA (cf. n° 496 p.37) du groupe COATS PATONS LTD de Glasgow (cf. n° 552 p.26) a installé à Rieti/Lazio une filiale de teinturerie et finissage de filés synthétiques, MANIFATTURA DI RIETI SpA, présidée par M. Renato Milardi, et où elle est associée à la filiale de portefeuille INSUD-NUOVE INIZIATIVE PER IL SUD SpA (cf. n° 587 p.40) du groupe public E. F. I. M. -ENTE PARTECIPAZIONI & FINANZIAMENTO INDUSTRIA MANIFATTURIERA de Rome (cf. n° 598 p.25).

CUCIRINI CANTONI COATS est associée depuis 1970 à INSUD et à SNIA VISCOSA SpA de Milan (cf. n° 589 p.52) au sein de l'entreprise de fils synthétiques pour "cotons mercerisés" FILATURA DI FOGGIA SpA d'Ascoli Satriani/Foggia (cf. n° 496 p.37).

(604/38) L'entreprise belge de tissus d'ameublement, tapis, moquettes, etc... OROTEX-TEXTIELFABRIEK "TER ROSE BEKE" Sprl d'Oostrozebeke (cf. n° 443 p.31) s'est donnée une filiale commerciale à Roubaix, OROTEX-FRANCE Sarl (capital de F. 20.000), que gère M. Frans Lambrecht.

La fondatrice disposait déjà en France d'une participation dans l'entreprise de négoce de tapis et tissus d'ameublement DRAPITEX Sarl (Armentières/Nord) - où elle est associée au groupe allemand EMSDETTTER BAUMWOLLINDUSTRIE RUD. SCHMITZ & C° KG d'Emsdetten (cf. n° 596 p.35).

(604/38) Le groupe FARBWERKE HOECHST AG de Francfort-Hoechst (cf. n° 599 p.34) a porté à Sh. 70 millions le capital de sa filiale (51%) AUSTRIA FASERWERKE GmbH de Lenzing (cf. n° 387 p.33) pour en augmenter la production de fibres synthétiques "Trevira".

Associé depuis 1964 dans cette affaire (cf. n° 366 p.32) à la compagnie locale CHEMIEFASER LENZING AG (49 %), HOECHST a de nombreux autres intérêts en Autriche - coiffés par le holding HOECHST AUSTRIA GESELLSCHAFT mbH (Vienne) - notamment à Vienne les compagnies VEDEPHA GmbH (76 %) et VIANOVA GmbH (47%)

(604/38) Des intérêts français portés par M. Daniel Wouters (Chateaufort-de-Grasse/Alpes Maritimes) pour 50 % et belges portés par MM. Michel Bruneel (Renaix) et Alfons de Blaere (Astène-Deyuze) pour 25 % chacun ont été à l'origine à Paris de la firme de négoce de textiles et de peaux EDURAME Sarl (capital de F. 20.000).

TOURISME

(604/39) La filiale INSUD-NUOVE INIZIATIVE PER IL SUD SpA (Rome) du groupe public E.F.I.M. (cf. supra, p.38) a constitué à Rome la société de développement et d'investissements touristiques dans le Mezzogiorno MONTE POLLINO SpA (capital de Li. 50 millions), présidée par M. Enrico Di Pierro, et où elle est associée 95/5 à la société immobilière et de portefeuille de Milan SIGMA-STA IMMOBILIARE GENERALE MILANESE SpA (cf. n° 587 p.40).

Filiale absolue de la compagnie FINANZIARIA ERNESTO BREDA SpA (Milan), elle-même contrôlée à 50,1 % par l'E.F.I.M. (cf. n° 562 p.36), SIGMA est déjà associée 5/95 à INSUD dans deux autres affaires d'investissement touristique créées dernièrement à Rome, METAPONTINA TURISTICA SpA et SYBARIS SpA, présidées par M. Alessandro Petriccione.

(604/39) La BANQUE LOUIS DREYFUS & CIE SA (cf. n° 532 p.31), le groupe CHARGEURS REUNIS SA (cf. n° 599 p.23), la STE PRIVEE DE GESTION FINANCIERE SA (cf. n° 571 p.21) et la STE GENERALE SA (cf. n° 601 p.36) deviendront actionnaires pour 10 %, 8 %, 7 % et 5 % respectivement du holding hôtelier S.I.E.H. -STE D'INVESTISSEMENT & D'EXPLOITATION HOTELIERE SA de Lesquin/Nord (cf. n° 573 p.38) à l'occasion de la prochaine augmentation de son capital à F. 9,7 millions.

Connu pour avoir lancé en France la formule de motels "Novotel", S.I.E.H. s'apprête : 1) à édifier à Bagnolet/Seine-St-Denis un établissement représentant un investissement de F. 67 millions; 2) à porter à 35 % sa participation dans la compagnie de portefeuille suisse NOVOTEL HOLDING SA (Fribourg), également affiliée pour 30 % à la STE GENERALE à travers la compagnie INTERSOGE SA (Zurich).

CHARGEURS REUNIS a par ailleurs simplifié ses intérêts en fusionnant ses filiales SCICR-STE COMMERCIALE & IMMOBILIERE DES CHARGEURS REUNIS SA et STE IMMOBILIERE DU PHASE SA au profit de la première qui, en rémunération d'actifs estimés, nets, à F. 25,3 millions, a porté son capital à F. 24,9 millions.

TRANSPORTS

(604/39) La compagnie de transports internationaux d'Anvers AGENCE MARITIME INTERNATIONALE-A.M.I. SA (groupe CIE MARITIME BELGE-LLOYD ROYAL SA - cf. n° 599 p.38) s'est dotée à Madrid d'une filiale (50 %) de transit, consignation et expédition par conteneurs, AGENCIA DE SERVICIO DE CONTENEDORES SA (capital de Ptas 1 million), où elle est associée aux compagnies de Madrid BANCO DEL DESARROLLO ECONOMICO ESPANOL-BANDESCO SA (cf. n° 584 p.31) et J. DAVILA DE VIGO SA (50 % ensemble).

La fondatrice dispose depuis octobre 1970 d'une filiale à même vocation à Milan, AGENZIA SERVIZI CONTENITORI A.SE.CO SpA, dont elle partage le contrôle 67/33 avec la firme CO.DE.CO. -CONTENERISATION DEVELOPMENT C° de Vaduz/Liechtenstein (cf. n° 595 p.40).

(604/40) Des intérêts italiens portés par M. Vinicio Bassi (Gênes) ont été à l'origine à Rotterdam de la firme d'expertises, inspection et contrôle de fret maritime et cargaisons BASSI-MARINE & CARGO SURVEYORS N.V. (capital de Fl. 25.000), dirigée par M. V. Bassi et P. Slijkhuis.

(604/40) Le TRANSPORT DEVELOPMENT GROUP LTD de Londres (cf. n° 542 p.43) a renforcé ses intérêts dans le secteur des transports routiers aux Pays-Bas en prenant le contrôle - à travers sa filiale de Rotterdam ETOM. EUROPA TRANSPORTS ONTWIKKELINGSMIJ. N.V. - de la firme JOHAN DE WAAL N.V. (Werkendam). Animée par M. J. de Waal, celle-ci exploite un parc de 20 véhicules d'une capacité globale de 300 tonnes.

(604/40) La firme allemande d'expédition, transport et consignation H.W. REISS & C° KG (Kehl am Rhein) a formé à Rotterdam une filiale à 50 %, REISS-TRANSPORT N.V. (capital de Fl. 100.000), dirigée par MM. Cornelis P. Bloem et Jan G. Zieldorff (tous deux de Rotterdam), associés à parité pour le solde.

(604/40) La C.G.T. -CIE GENERALE TRANSATLANTIQUE SA de Paris (cf. n° 601 p.37) sera associée aux groupes de transports maritimes HAPAG-LLOYD AG (Hambourg) et N.V. AMERIKAANSCHER STOOMVAART-MIJ. (Rotterdam) pour l'exploitation, dès avril 1971, d'un service de 18 navires à containers EURO PACIFIC (siège administratif à Hambourg) entre la côte Ouest des Etats-Unis et du Canada (Los Angeles, Oakland, San Francisco, Portland et Seattle) et l'Europe (Hambourg, Brême, Rotterdam, Anvers et Le Havre).

Les armements de Hambourg et de Rotterdam avaient pour leur part récemment décidé (cf. n°s 590 p.51 et 602 p.37) de mettre en commun à la même date leurs services maritimes entre l'Europe et le Golfe du Mexique : ils ont constitué à cette fin la COMBI LINE, dont la compagnie BIEHL & C° (New Orleans et Houston) sera l'agent sur la côte atlantique et méridionale des Etats-Unis.

VERRE

(604/40) MM. André Bleny (Sarreguemines/Moselle) et Klaus Eichner (Erbach/Rhg.) ont été les fondateurs en République Fédérale de la firme de récipients et ustensiles en verre ou quartz pour laboratoires LABO-QUARZ BLENY-EICHNER GmbH (Erbach/Eltville), au capital de DM. 20.000.

(604/42) Spécialiste en République Fédérale d'instruments d'auscultation et d'examen (endoscopes notamment) chirurgicaux, la firme KARL STORZ KG (Tuttlingen) s'est donnée une filiale en Suisse, STORZ-ENDOSKOP GmbH (Schaffouse) au capital de FS. 20.000, dirigée par MM. Karl Storz et Andreas Anklin.

(604/42) Récemment formée à Rueil-Malmaison/Hts-de-Seine pour l'étude et la mise en oeuvre de moyens de lutte contre la pollution (notamment celle des côtes françaises), le groupement d'intérêts économiques C. I. T. A. -GENIE INDUSTRIEL DES TECHNIQUES AVANCEES, que préside M. Michel de Vals, l'a été par les compagnies de Paris SICOPAL SA (filiale de transformation plastique du groupe CdF-CHARBONNAGES DE FRANCE SA à travers les HOUILLERES DU BASSIN DU NORD & DU PAS-DE-CALAIS SA - cf. n° 595 p.17) et DEVELOPPEMENT & INFORMATIONS INDUSTRIELS-D. I. I. SA (société d'assistance technique), et de Rueil-Malmaison EGCEI-LES ETUDES DE GENIE CIVIL & D' EQUIPEMENT INDUSTRIEL SA (groupe SAREAL-SA DE REALISATIONS DE LOGEMENTS - cf. n° 447 p.17).

INDEX DES PRINCIPALES SOCIETES CITEES

Acapi-Ercat	P. 21	Charbonnages de Boubier	P. 20
AEG-Telefunken°	20	Chargeurs Réunis	39
Agence Maritime Internationale	39	Chase Manhattan Bank	28
Air Réduction	25	Chemical Bank & Trust	28
Airco Temescal	25	Chemie Combinatie Amsterdam	18
Alco Bauzubehör	33	Ciba-Geigy	25
Alpha Engineering	26	C. I. T. R. A. -Cie Industrielle de	
Alsthom	21-25-26	Travaux	26
Amerikaansche Stoomvaart	40	Coats Patons	38
Antoine-Coste-Caumartin	33	Cofimpac	33
Apport-Bruxelles	37	Commerciale C. G. E. -Alsthom	21
Aquitainechimie	19	Conill Bank	28
Argex	16	Continental Illinois National Bank	28
Attenhofer (A.)	37	Coster-Tecnologie Speciali	23
Austria Faserwerke	38	Cucirini Cantoni Coats	38
Auxiliaire de Participations "Caupar"	29		
Auxipar	29	Degussa	15
Azote & Produits Chimiques	19	Denain-Nord-Est-Longwy	33
		Designa-Deutsche Signal	20
Bachy	15	Dewaay Luxembourg	28
Ballast Nedam Groep	15	Dispersion Plastiques	19
Bancaire (Cie)	30	Dorn C° (Van)	23
Banque de Commerce-Handelsbank	28	Dortmunder Bergmannbrauerei	32
Banque Commerciale	29	Dual Gebr. Steidinger	20
Banque Internationale à Luxembourg	29		
Banque Louis Dreyfus	39	Editions Lacroix Frères	24
B. A. S. F.	19-35	Editions Scientifiques (Sté d')	24
Bassi Marine & Cargo Surveyors	40	Edurame	38
Bayer	36	E. F. I. M.	38-39
B. B. D. O.	37	Electrim	29
Betriebsfinanz-Treuhand	15	Elf-Erap	26
Böhler & C°	20	Emsold	36
Bokma	32	Entreprises Boussiron	26
Bosch (Robert)	22-25	Entreprise Industrielle (L')	26
Bowater	34	Entreprise Jean Lefebvre	15
Bray Gibb	14	E. T. O. M.	40
Breda	39	Euro Pacific	40
Breter	20	Euro-Résidences	16
Bristol-Myers	35	Eurofortune	16
Brown, Boveri & Cie	34	European & British Investments	29
		European Paper Group	35
Caisse Hypothécaire Anversoise	29	Européenne de Conseils & Contrôle	17
Carobronze	30	Européenne d'Edition-CZ	24
Cetelem	30	E. V. R. Partnership	25
Challier-Cuma	23		

Felbitem	P. 15	Istituto Mobiliare Italiano	P. 23
F. I. D. I.	27	I. T. T.	31
Fijnhout	17		
Filtropa	41	Jersey Enterprises	25
Financière de Paris & des Pays-Bas	35	Junior Systembau Velbert	33
Finanziaria Milanese	27		
Fininvest	29	Kanematsu-Gosho	25
Forges de Ciney	33	Koepp & C° Chemische Fabrik	36
Fowler	15	Krupp	23
Française des Pétroles	26		
		Labo-Quarz Bleny-Eichner	40
Gahren	37	Laboratoires Biosédra	35
Gamma	24	Lagisa-Central Lachera	31
Générale (Sté)	39	Lambert pour l'Industrie & la	
Générale de Belgique	14-16-17-31	Finance	27-28-29
Générale d'Electricité	21-26	Lampe & Cie (René)	31
Générale d'Entreprise	26	Lastek	32
Générale Transatlantique	40	Lazard Frères & Cie	29
Grion (Ets. Jacques)	31	Legrand (Ets)	21
Groko	31	Lendit-Lier	16
		Lloyd Belge	14
Hailo	33		
Hamburg-Mannheimer Versicherung	15	MacMillan (Holdings)	24
Haniel	17	Maîtres Fromagers (Cie des)	24
Hapag-Lloyd	40	Manifattura di Rieti	38
Heineken's	32	Markelite	16
Hemmes Hout	17	Matexport	17
Hoechst	38	Mazucchelli Celluloïde	37
Holding Expansion	20	Mecanorma	41
Holland Aluminium	33	Metallgesellschaft	34
Hollandsche Beton Groep	16	Methanolacq	19
Hoogovens	26-33	Microtherm Europa	15
Hüttenwerke Oberhausen	33	Mitsui	18
Hycap	28	Monte Pollino	39
		Morgan Grampian	24
I. C. I.	25	Mosa Porselein	41
Idevente-Ced	37		
Immogreen	15	Nampac International	37
Inbouw	18	Nestlé	31
Industrie Electrique de la Seine	21	Niederrheinische Hütte	33
Insud	38-39	Nippon Seiko	22
Intermills	35	Nixdorf Computer	25
International Nickel	33	Nordson	22
Investissement & d'Exploitation		N. S. K. France	22
Hôtelière	39		
Istituto Finanziario Industriale	23 -27-37	Orfèvrerie Christofle	41

Orotax	P. 38	Southern Cross	P. 28
Pacca Products	18	Spaarcentrale	15
Papeteries Scaldia	35	Sphinx-Céramique	41
Papeteries de la Chapelle	34	Spie-Batignolles	26
Patterson C° (C.J.)	18	Stendhal	35
Pavillon des Arts de la Table	41	Storz	42
Peugeot	25	Syndicat Général Immobilier	16
Phillips Petroleum	26	Team Werbeagentur	37
P.R.B.	17	Technalim	30
Privée de Gestion Financière	39	Techno-Plast	37
Promogestion	37	Thermo-Electric	19
Ralston Purina	30	Thomson-CSF	25
Raveau Cartier	14	Thyssen-Hütte (August)	33
Recherche & Industrie Thérapeutiques	36	Transport Development Group	40
Reed	34	Travaux & Produits Routiers	14
Reifenhäuser	23	Trinergie Investment Holding	28
Reiss (H. W.)	40	Ubbens Papier	35
Rembrandt Tobacco	27	Ugine-Kuhlmann	19
Rhône-Poulenc	19-36	Unilever	18
Riv-S. K. F.	23	Uniocip	29
Rivaud	21	Union Française de Banque	30
Ross Europa	22	Ursina-Franck	31
Royale Belge (La)	14	U.S. Plywood Champion Papers	35
Rumänisch Deutsche Gaststätten	30	Van Gelderen & Zn. (M.)	24
Rupert Foundation	27	Velka-België	31
Sachtleben	34	Ver. Deutsche Metallwerke	34
Samipac	33	Viking	31
S. A. P. V. I. N.	35	Volvo	14
Sauer Getriebebau	22	Voxal	20
Schick Electric	21	Waal (Johan de)	40
Schlesische AG Für Bergbau	34	Werit-Kunststoffwerke	37
Schultheiss-Brauerei.	32	Westdeutsche Landesbank	22
Schweizerische Ges. für Metallwerte	34	Yachiyoda Sangyo C°	23
S. D. C. -Japan	23	Zuccherificio di Sermide	32
Sea Tank Corp.	26		
Segedit	35		
Semperit	36		
Sicopal	42		
Smith Kline & French	36		
S. O. D. I. M. A. -Sté de Diffusion de Marques	31		
Solamor	27		
Sopafges	29		
Soprival	41		